

COMMUNICATION FINANCIÈRE



PUBLICATION DES RÉSULTATS ANNUELS

31 décembre 2012

 مصرف المغرب
CRÉDIT DU MAROC

— Le bon sens a de l'avenir —

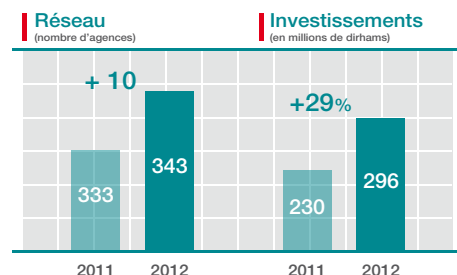
Le Conseil de Surveillance, présidé par Madame Saïda Lamrani Karim, s'est réuni le vendredi 22 mars 2013 au siège social du Crédit du Maroc et a examiné l'activité et les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 par le Directoire.

Total bilan	: 47 800 millions de dirhams (+2,0%)	Résultat net part du groupe	: 349 millions de dirhams (+5,1%)
Fonds propres réglementaires	: 5 022 millions de dirhams (+5,4%)	Réseau	: 343 agences (+10 agences)
Produit net bancaire	: 2 107 millions de dirhams (+1,9%)	Effectif	: 2 689 collaborateurs (+99 collaborateurs)

Evolutions par rapport à décembre 2011

Un développement responsable orienté vers l'amélioration des performances

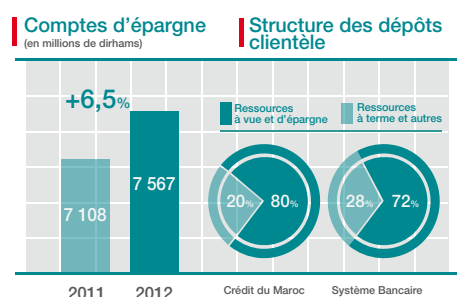
Engagé dans une dynamique de développement responsable à travers un effort pluriannuel d'investissement volontariste, le Crédit du Maroc a capitalisé en 2012 sur les projets structurants conduits durant le précédent plan de développement 2007 – 2010 et, dans sa continuité, dans le cadre de son plan actuel.



• Une politique de croissance soutenue, dans un souci constant d'efficacité

Le Crédit du Maroc a ouvert dix nouveaux points de vente en 2012, portant à 343 le nombre de ses agences. La banque, dont la taille du réseau commercial a plus que doublé durant ces six dernières années, poursuit ainsi son expansion.

La satisfaction de sa clientèle reste le cœur des priorités du Crédit du Maroc. Pour maintenir l'efficacité et la performance de son réseau commercial, le Crédit du Maroc a ainsi accordé une priorité spécifique aux investissements soutenant l'optimisation des processus et des systèmes. Pour accompagner cette action, un accent particulier a été mis sur la formation continue des collaborateurs, gage primordial de la qualité des prestations servies à la clientèle.

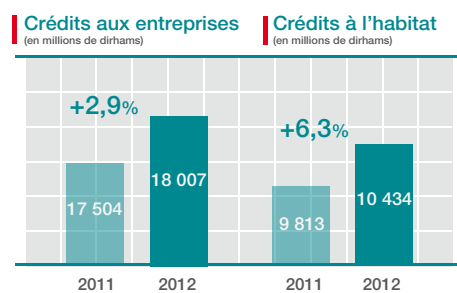


• Une structure des ressources solide et stable

Les dépôts de la clientèle du Crédit du Maroc s'établissent à 33 925 millions de dirhams, et la banque clôt l'exercice 2012 avec un niveau global de collecte (bilan et hors bilan) de 48 238 millions de dirhams, contre 47 382 millions de dirhams un an auparavant.

La structure de cette collecte est particulièrement marquée par le haut niveau et la stabilité des ressources à vue et d'épargne. La progression notable de ces dernières (+6,5%) reflète la confiance que les clients du Crédit du Maroc placent dans leur banque. La solidité de ce bilan commercial est bien sûr indissociable du pilotage exigeant assuré par la banque sur sa liquidité globale, via un programme d'émission de certificats de dépôts dont l'encours croît de 5,1%.

A souligner enfin le développement de la collecte hors bilan, qui évolue de 4,4%, portée par la progression des encours d'assurance épargne et des actifs nets d'OPCVM.



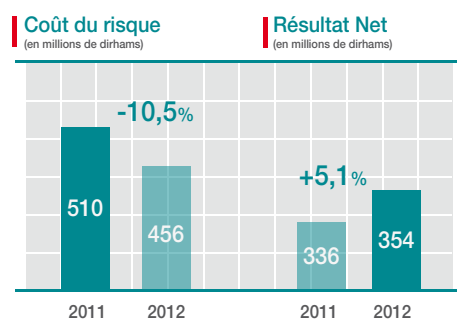
• Poursuite du soutien à l'économie réelle

Les emplois clientèle s'établissent à 35 647 millions de dirhams contre 35 276 millions de dirhams à fin 2011.

Concernant les crédits octroyés aux particuliers, le financement de l'habitat a évolué de 6,3%, reflétant la politique de soutien du Crédit du Maroc à l'accession au logement.

Les crédits aux entreprises, de trésorerie et d'équipement, se sont quant à eux accrus de 2,9%.

Dans un contexte économique difficile où l'importance du soutien des banques à l'économie réelle est déterminante, ces réalisations favorables témoignent d'une stratégie volontariste. Elles illustrent les valeurs du Crédit du Maroc et notamment son ambition de privilégier au travers de ses financements les choix utiles au quotidien comme sur le plus long terme, en tant que banque au service de l'Homme et de la Société.



• Des fondamentaux sains, une assise financière régulièrement renforcée

Le produit net bancaire à fin décembre 2012 s'est établi à 2 107 millions de dirhams, en évolution de 1,9% par rapport à l'exercice précédent.

En dépit du contexte défavorable, le coût du risque s'est amélioré (-10,5%) à 456 millions de dirhams contre 510 millions de dirhams en 2011. Cette évolution positive est directement issue des mesures prises par le passé pour anticiper la dégradation de la conjoncture, et qui ont permis d'augmenter la qualité de la production commerciale, de gérer de façon maîtrisée la montée des impayés et d'améliorer l'efficacité des processus de recouvrement.

Ainsi, avec un résultat net en évolution de 5,1% à 354 millions de dirhams, la banque maintient sa rentabilité à un niveau satisfaisant, et le rendement de l'action continue de gagner en performance, à 5,6% contre 4,2% en 2011.

Poursuivant sa politique de renforcement des fonds propres, le Crédit du Maroc a renouvelé pour la troisième année consécutive, l'opération consistant à augmenter son capital social par incorporation des dividendes de l'exercice précédent. Il est par ailleurs prévu de réitérer cette opération au terme de l'exercice 2012, afin de continuer à conforter l'assise financière et soutenir la croissance du Crédit du Maroc.

Fort du soutien du Groupe Crédit Agricole (France), de la confiance et de la fidélité de ses clients, le Crédit du Maroc poursuit avec sérénité et détermination son plan de développement triennal 2011 – 2013.

A propos du Groupe Crédit Agricole (France)

Le Groupe Crédit Agricole (France) est le leader de la banque universelle de proximité en France et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe. Présent dans 50 pays à travers le monde, le groupe Crédit Agricole (France) est un partenaire de premier rang pour accompagner les projets des clients dans tous les métiers de la banque de proximité et des métiers spécialisés qui lui sont associés : banque au quotidien, épargne, crédits à l'habitat et à la consommation, assurances, banque privée, gestion d'actifs, crédit-bail et affacturation, banque de financement et d'investissement. Fort de ses fondements coopératifs et mutualistes, le groupe Crédit Agricole (France) axe son développement sur une croissance équilibrée, au service de l'économie réelle et dans le respect des intérêts de ses 51 millions de clients, 1,2 million d'actionnaires, 6,9 millions de sociétaires et de ses 150 000 collaborateurs.

www.credit-agricole.com



NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

En application des dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib, les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) à partir du 1er janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le Groupe Crédit du Maroc à compter du 1er janvier 2008 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « First Time Adoption of International Financial Reporting Standards » et par les autres normes du référentiel IFRS.

Les états financiers du Groupe Crédit du Maroc depuis l'arrêté du 31 décembre 2009 sont établis selon la norme IAS1 révisée « Présentation des états financiers ». L'application de la norme IAS1 révisée a eu pour effet d'introduire un nouvel état de synthèse présenté à la suite du compte de résultat intitulé « Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». Ce nouvel état présente le résultat net auquel sont ajoutés les gains et les pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres tels que les réévaluations des actifs disponibles à la vente.

1. Périmètre de consolidation

1.1.Norme

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le groupe doit consolider les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlée par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

1.2.Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les filiales dont il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels. Sont exclus du périmètre de consolidation, les titres de participation sur lesquels le Groupe ne dispose d'aucun contrôle.

Le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'entités ad hoc contrôlées au sens SIC 12.

2. Les immobilisations corporelles

2.1.Norme

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à des tiers.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle,

une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût amorti

Le coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur.

La fréquence de la réévaluation dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

La juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Chaque élément significatif d'une immobilisation corporelle doit être comptabilisé séparément comme un composant et amorti de façon systématique sur sa durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques.

La valeur résiduelle

C'est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

La durée d'utilité

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. Par conséquent, l'amortissement cesse quand l'actif est sorti du bilan. La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

2.2.Options retenues

Le modèle retenu est celui du coût amorti. Les frais d'acquisition ont été inclus dans les valeurs d'entrée des immobilisations et rattachés au composant principal pour l'amortissement.

Au niveau de l'approche par composants, le groupe dispose d'un outil de gestion des immobilisations qui permet de distinguer pour chaque bien les valeurs réelles relatives à chaque composant sans utilisation d'une matrice de décomposition. Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Famille	Durée d'amortissement	
	Social	IFRS
Immeubles d'exploitation	20 ans	50 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans	15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Logiciels informatiques	5 ans	5ans
Matériel roulant	4 ans	4 ans

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle

3. Immeubles de placement

3.1 Norme

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

- Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être appliqué à l'ensemble des immeubles de placement ;
- Le modèle du coût amorti : dans ce cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

3.2.Options retenues

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue est le coût historique amorti. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

A la date d'arrêté, le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'immeubles de placement.

4. Immobilisations incorporelles

4.1.Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.
- Le modèle de la réévaluation : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée pour son montant réévalué correspondant à sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Ce traitement est applicable s'il existe un marché actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur la base de la dite durée. Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

4.2.Options retenues

Valorisation des logiciels développés en interne :



l'activation des logiciels développés en interne n'a pas été réalisée en FTA en raison de l'absence de données de gestion fiables permettant de connaître les coûts de développement engagés sur ces logiciels.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont enregistrés en charges compte tenu de leur montant jugé insignifiant.

5. Goodwill

5.1.Norme

Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

5.2.Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas de goodwill au titre d'acquisitions antérieures.

6. Contrats de location

6.1.Norme

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il convient de distinguer entre :

Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;

Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/ perçues et tous autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE) Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales à

l'initiation la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie, et, la valeur d'entrée du bien.

6.2.Options retenues

Au niveau de la filiale Crédit du Maroc Leasing, les contrats de crédit bail sont considérés comme des contrats de location-financement. Les durées de location sont systématiquement au moins égales à la durée de vie du bien, et les valeurs résiduelles sont de 1% pour le mobilier et de 10% en moyenne pour l'immobilier. La non levée d'option d'achat n'a jamais été constatée.

A la date de début du contrat, les loyers sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial du financement.

7. Actifs et passifs financiers

7.1.Norme

Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance et diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité. Ce calcul doit inclure toutes les commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote. La méthode du coût amorti consiste à étaler ces différentes composantes par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif. Provisions pour dépréciation des prêts & créances Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances. Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé. Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Dépréciation sur base individuelle : S'il existe un indice objectif de dépréciation et s'il est probable que la banque ne sera pas en mesure d'encaisser les montants contractuels dus (en intérêt et capital) sur des prêts pris individuellement et comptabilisés au coût amorti, il y a dépréciation.

Dépréciation sur base collective : Si l'entité détermine qu'il n'y a pas d'indice objectif de dépréciation sur ces actifs pris individuellement, l'entité classe ces actifs dans un sous groupe d'actifs ayant les mêmes caractéristiques de risque de crédit, qui sont évalués collectivement pour dépréciation.

Emprunts et dépôts

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IAS/IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues. Les dépôts et emprunts classés en IAS/IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IAS/IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet à date d'arrêté, d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

7.2.Options retenues

Prêts & créances

L'application du coût amorti aux crédits à plus d'un an, a été considérée comme non significative.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances selon les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002, a été maintenue.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a concerné les créances sensibles.

Dépréciation sur base individuelle :

Outre les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs pour lesquelles les provisions ont été estimées individuellement par le département du recouvrement, le groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques sur la base des historiques de recouvrement et des garanties et sûretés détenues pour le calcul des provisions relatives aux créances en souffrance non significatives.

Dépréciation sur base collective :

Le Groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

Emprunts et dépôts

Les dépôts et emprunts ont été maintenus à leur valeur comptable. Aucune décote n'est en effet nécessaire compte tenu des caractéristiques des opérations réalisées par le Groupe Crédit du Maroc.

8. Crédits restructurés

8.1.Norme

Les crédits restructurés sont ceux qui ont fait l'objet d'une restructuration subie par la banque pour prévenir ou apporter une solution à la défaillance d'une contrepartie. Cette restructuration est motivée par la situation financière dégradée du débiteur.

Les crédits restructurés pour difficultés financières de l'emprunteur font l'objet d'une décote par rapport au TIE d'origine :

- La décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flow futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux TIE d'origine du prêt.
- Par la suite, la décote est reprise actuariellement sur la durée de vie du prêt de telle sorte que l'intérêt du prêt restructuré soit dégagé au TIE d'origine.

Les renégociations commerciales, sollicitées par un client sain qui fait jouer la règle de la concurrence, ne donnent lieu au calcul de la décote que si le nouveau taux consenti n'est pas en phase avec les conditions de marché au jour de la renégociation.



8.2.Options retenues

La décote a été calculée sur les crédits restructurés pour des difficultés financières tel que défini dans la norme :

La décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flows futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux taux d'origine du prêt. Ensuite la décote est amortie par le compte de résultat sur la durée de vie résiduelle du crédit. Cette décote a été considérée comme non significative.

9. Crédits hors marché

9.1.Norme

La norme IAS 39 requiert que les prêts ou emprunts hors marché soient remis à la valeur du marché. Les crédits hors marché représentent les crédits ayant des taux d'intérêts inférieurs aux taux de marché. Pour ces mêmes crédits, une décote doit être calculée et comptabilisée. Cette décote correspond à la différence entre les flux futurs liés au prêt actualisés au taux du prêt et ces mêmes flux actualisés au taux de marché.

La décote est ensuite intégrée dans le TIE et amortie par le compte de résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du crédit. Si une entité émet un prêt assorti d'un taux d'intérêt hors marché et reçoit en contrepartie des commissions prélevées à la mise en place, l'entité comptabilise le prêt à sa juste valeur, c'est-à-dire net des commissions reçues. L'entité amortit la décote hors marché en résultat par la méthode du taux d'intérêt effectif.

9.2.Options retenues

Pour les créances à taux fixes, la courbe de taux de marché a été reconstituée à partir d'un modèle statistique et des taux minima BAM.

Pour les créances à taux variables, le taux du crédit a été considéré comme étant dans le marché. La décote nette calculée a été considérée comme non significative.

10. Provisions du passif

10.1.Norme

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- Le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- Il est probable (ce qui veut dire plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

10.2.Options retenues

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions inscrites au passif et à leur :

- affectation aux natures de risques inhérents,
- exclusion des provisions pour risques généraux et provisions à caractère fiscal,
- revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

11. Titres

11.1.Norme

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;

Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur). Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

• Titres du portefeuille de Transaction : Actifs financiers à la juste valeur par résultat selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation. Titres du portefeuille (Available For Sale) : Disponible à la vente Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme. Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories. Les variations de juste valeur (positives ou négatives) des titres classés en «disponibles à la vente» sont enregistrées en capitaux propres (recyclables) L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel)

En cas de signe objectif de dépréciation significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisé par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative, en deçà du point bas déterminé, sera enregistrée en résultat.

• Titres du portefeuille (Held To Maturity) : Détenus jusqu'à l'échéance La catégorie «titres détenus jusqu'à l'échéance» est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la classification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans) La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon

la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE) qui est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

• Titres du portefeuille « Prêts et créances », la catégorie «Prêts et créances» est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'établissement a l'intention de conserver durablement. Sa comptabilisation s'opère au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation. En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

11.2.Options retenues

Les instruments détenus en portefeuilles ont été classés dans les catégories suivantes :

Rubrique actuelle	Classement IFRS
Titres de placement	Titres disponibles à la vente Prêts et créances
Titres de participation	Titres disponibles à la vente

12. Dérivés

12.1.Norme

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- Sa valeur évolue en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat ;
- Il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- Il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

12.2.Options retenues

Toutes les opérations de change à terme ont été valorisées en valeur de marché.

Ces opérations sont enregistrées dorénavant dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats

fermes initiés à des conditions de marché).

13. Avantages au personnel

13.1. Norme

Principe général : l'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel : les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations.

On distingue :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes (si elles sont payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice) ainsi que les avantages non monétaires (comme l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) dont bénéficient les membres du personnel en activité ;
- Les autres avantages à long terme (payables plus de douze mois après la fin de l'exercice), notamment les congés sabbatiques, les indemnités pour invalidité de longue durée, les primes et les rémunérations différées telles les indemnités de départ à la retraite, les primes d'ancienneté ou les médailles du travail ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

Écarts actuariels : des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;

Méthode du corridor : l'entité doit comptabiliser une fraction de ses écarts actuariels en produits ou en charges si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent excèdent la plus grande des deux valeurs ci-dessous :

- 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture,
- Et 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

Coût des services passés : le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

Réductions et liquidations : une réduction intervient lorsqu'une entité :

- Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime ou ;
- Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits. Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite

ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies ;

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- Hypothèses démographiques ;
- Le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- Taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- Salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Avantages à long terme

La norme IAS 19 permet l'utilisation d'une méthode simplifiée de comptabilisation des autres avantages à long terme. Cette méthode diffère sur les points suivants de celle imposée pour les avantages postérieurs à l'emploi :

- Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué ;
- L'ensemble du coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cashs flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs. Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

13.2. Options retenues

Les régimes d'avantages au personnel qui sont provisionnés par le Groupe Crédit du Maroc sont :

- Les Primes de Fin de Carrière : Primes versées en cas de départ en retraite ou de décès d'un salarié qui présente au minimum 20 ans d'ancienneté
- Les Indemnités de Départ Volontaire : Indemnités versées en cas de départ anticipé à la retraite d'un salarié d'au moins 55 ans (50 ans pour les femmes) et d'au minimum de 21 ans d'ancienneté.
- Les Primes de Fidélité : Primes versées au salarié à la date anniversaire de leurs 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans d'ancienneté au sein du Crédit du Maroc.

- Les Congés Payés : Il s'agit des droits à congés payés cumulables et reportables jusqu'à 2 ans (avantage déjà provisionné dans les comptes sociaux).

La méthode de calcul utilisée par le Groupe Crédit du Maroc est la méthode des unités de crédit projetées avec une prise en compte « proratisée » du service rendu. Cette méthode consiste en une évaluation des droits à terme moyennant des hypothèses actuarielles et une répartition de ces droits sur la période d'activité

au cours de laquelle le groupe bénéficie des services de ses employés.

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des variations des écarts actuariels relatives aux avantages postérieurs à l'emploi en capitaux propres selon la méthode du SORIE (Statement Of Recognised Income and Expenses), par contre pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

14. Impôt exigible et impôt différé

14.1. Norme

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés. Les normes IAS/IFRS interdisent l'actualisation des impôts différés.

14.2. Options retenues

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprise :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génèrent un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.



BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DECEMBRE 2012

(En milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2012	31/12/2011
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		2 250 066	2 115 652
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	7 923	4 133
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	3.3 / 3.5	5 505 337	3 736 991
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	3.2	2 611 791	4 064 318
Prêts et créances sur la clientèle	3.2	35 646 508	35 275 505
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	3.4	-	-
Impôts Exigibles		1 963	4 792
Actifs d'impôt différé		152 585	92 564
Comptes de régularisation et autres actifs		143 843	193 020
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles	3.6	1 348 931	1 267 131
Immobilisations incorporelles	3.6	130 590	122 304
Ecart d'acquisition		-	-
TOTAL		47 799 537	46 876 410

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS AU 31 DECEMBRE 2012

(En milliers de DH)

COMPTE DE RÉSULTAT	NOTES	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés	2.2	2 604 810	2 524 024
Intérêts et charges assimilés	2.2	841 018	780 224
Marge d'Intérêt		1 763 793	1 743 800
Commissions (Produits)	2.3	341 134	332 684
Commissions (Charges)	2.3	30 447	26 697
Marge sur Commissions		310 686	305 987
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		86 723	69 650
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		9 471	8 617
Produits des autres activités		12 875	10 187
Charges des autres activités		76 454	71 171
PRODUIT NET BANCAIRE		2 107 095	2 067 071
Charges générales d'exploitation		969 437	927 714
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		102 950	98 255
Résultat Brut d'Exploitation		1 034 708	1 041 103
Coût du risque	2.1	- 456 243	-509 606
Résultat d'Exploitation		578 465	531 497
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.4	188	3 552
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant Impôt		578 653	535 048
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés		225 074	198 755
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net		353 579	336 294
Intérêts minoritaires		4 895	4 427
Résultat net Part du groupe		348 684	331 866
Résultat par action		37,80	37,27
Résultat dilué par action		37,80	37,27

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En milliers de DH)

	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net	353 579	336 294
Ecart de conversion	26	- 54
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	- 9 988	- 1 522
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	2 763	2 314
Quote-part des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 7 199	739
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	346 381	337 032
Dont part du Groupe	341 485	332 605
Dont par des intérêts minoritaires	4 895	4 427

(En milliers de DH)

PASSIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2012	31/12/2011
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		7	1 184
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	4 364	18 218
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés		1 167 936	1 083 347
Dettes envers la clientèle		33 924 690	33 711 606
Titres de créance émis		6 622 584	6 301 539
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt exigibles		49 797	18 612
Passifs d'impôt différé		156 723	140 780
Comptes de régularisation et autres passifs		464 331	504 903
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	3.7	242 800	216 367
Subventions, fonds publ affectés, fonds spéciaux de garantie		-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		1 527 782	1 527 370
Capitaux propres		3 638 525	3 352 484
Capitaux propres part du groupe		3 582 420	3 301 247
Capital et réserves liées		2 812 820	2 586 551
Réserves consolidées		422 714	377 402
Gains ou pertes latents ou différés		- 1 798	5 427
Résultat net de l'exercice		348 684	331 866
Intérêts minoritaires		56 105	51 237
TOTAL		47 799 537	46 876 410

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2012

(En milliers de DH)

FLUX DE TRESORERIE	31/12/2012	31/12/2011
Résultat avant impôts	578 653	535 048
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	102 950	98 255
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	432 525	496 896
+/- Dotations nettes aux provisions	30 819	- 24 823
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	1 189	4 875
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	6 457	- 21 501
+/- Autres mouvements	63 961	43 983
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	637 901	597 685
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2 355 314	2 250 442
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 615 042	- 2 624 781
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 1 838 993	- 1 740 164
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	39 475	139 336
- Impôts versés	- 264 903	- 206 593
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	- 324 150	- 2 181 761
Flux nets de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	892 404	- 1 049 027
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 194 225	- 199 186
Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 194 225	- 199 186
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 61 160	- 52 115
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	315 000	995 000
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	253 840	942 885
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	26	- 54
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	952 047	- 305 382

COMPOSITION DE LA TRESORERIE	31/12/2012	31/12/2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 317 758	2 623 141
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 114 468	2 620 831
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	203 291	2 310
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 269 805	2 317 758
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 250 059	2 114 468
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 019 746	203 291
Variation de la trésorerie nette	952 047	- 305 382

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 31 DECEMBRE 2012

(En milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2010	865 281	1 349 727	-	805 091	4 634	3 024 734	42 640	3 067 374
Opérations sur capital	25 099	178 201	-	-	-	203 300	9 167	212 467
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	- 259 584	-	- 259 584	- 4 997	- 264 582
Autres	-	168 242	-	- 168 242	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	331 866	-	331 866	4 427	336 294
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	- 1 522	- 1 522	-	- 1 522
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	2 314	2 314	-	2 314
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	- 54	-	- 54	-	- 54
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	- 54	793	739	-	739
Autres	-	-	-	193	-	193	1	193
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2011	890 380	1 696 171	-	709 269	5 427	3 301 247	51 237	3 352 484
Opérations sur capital	32 011	191 748	-	-	-	223 759	5 133	228 892
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	- 284 922	-	- 284 922	- 5 130	- 290 052
Autres	-	2 510	-	- 2 476	-	34	- 34	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	348 684	-	348 684	4 895	353 579
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	- 9 988	- 9 988	-	- 9 988
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	2 763	2 763	-	2 763
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	26	-	26	-	26
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	26	- 7 225	- 7 199	-	- 7 199
Autres	-	-	-	817	-	817	2	819
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2012	922 392	1 890 428	-	771 398	-1 798	3 582 420	56 105	3 638 525

Extrait des notes et annexes IFRS

PRINCIPES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Préambule

Le Groupe Crédit du Maroc est consolidé en normes IAS/ IFRS depuis 2004, en tant que filiale, dans les comptes du Crédit Agricole S.A. En 2008 le Crédit du Maroc a procédé à une convergence des paramètres et des options de consolidation entre les comptes consolidés en normes IAS/IFRS publiés au 31 décembre 2008 en application des dispositions réglementaires de Bank Al Maghrib (BAM) et les comptes adressés au Crédit Agricole SA pour les besoins de sa consolidation.

Le Crédit du Maroc a ainsi procédé à l'alignement des paramètres et options retenus pour le traitement des comptes adressés au groupe Crédit Agricole SA avec ceux adoptés au moment de l'application du référentiel IFRS, conformément aux dispositions réglementaires de BAM.

Pour les provisions individuelles et collectives, les paramètres de calcul de la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut ont été affinés et appliqués de la même manière pour la consolidation au 31 décembre 2012 selon les règles BAM et pour les comptes adressés à Crédit Agricole SA.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit du Maroc détient,

directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels. Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Les notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit du Maroc détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.

Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit du Maroc détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de Direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs

ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

Crédit du Maroc est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

La consolidation des entités ad hoc

Une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le groupe Crédit du Maroc, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés. La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte d'une société du groupe Crédit du Maroc selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que cette société obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- cette société a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme "de pilotage automatique",
- cette société a délégué ces pouvoirs de décision ;
- cette société a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ;
- cette société conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.



Les exclusions du périmètre de consolidation

Les participations minoritaires détenues par des entités de capital risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les entités ad hoc sur lesquelles le Crédit du Maroc n'exerce pas d'influence notable sont exclues du périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit du Maroc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de

celle de Crédit du Maroc ;

- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différents, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit du Maroc ;

la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

- L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés. L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

- La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans

les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

Regroupements d'entreprises – écarts d'acquisition (IFRS 3)

Le Groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2012.

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit du Maroc au 31 décembre 2012

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	Capital social (KUSD)	%		Méthode de consolidation (*)
			De contrôle	D'intérêts	
Crédit du Maroc	922 392		100,00	100,00	E.C
Crédit du Maroc Capital	10 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Leasing	110 400		66,66	66,66	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Assurances	200		100,00	100,00	I.G
B.I.T		1 655	100,00	100,00	I.G
S.I.F.I.M	18 320,9		100,00	100,00	I.G

* E.C : Etablissement consolidant - I.G : Intégration globale

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIE DE COUVERTURE

1. Gouvernance et organisation de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques découlent des principes généraux de la gouvernance de la banque.

1.1 La Gouvernance

Les principales instances sont :

- Le Conseil de surveillance et ses Comités spécialisés (Comité d'Audit, Comité de Rémunération, ...),
- Le Directoire,
- Les Comités de gestion (Comité de Contrôle Interne, Comité de Crédit, ...).

Responsabilités des acteurs :

Le Conseil de surveillance

Il est l'organe d'administration de la banque. A ce titre, il en définit les orientations stratégiques, appréhende et détermine la politique de gestion des divers risques auxquels la banque est exposée. Le Conseil de Surveillance a par ailleurs institué, en son sein, deux comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de la conseiller à ce sujet.

Le comité d'audit a principalement en charge les missions suivantes :

- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes
- Porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et la maîtrise des risques notamment en examinant les rapports d'activités des différentes fonctions de contrôles
- Prendre connaissance des conclusions et des recommandations de l'audit interne, des commissaires

aux comptes et des autorités de supervision et suivre la mise en œuvre des actions correctives

Le comité de rémunération, en charge des missions suivantes :

- Proposer les rémunérations du Conseil de Surveillance,
- Préparer les décisions du Conseil de Surveillance en matière de rémunération des membres du Directoire,
- Conseiller le Conseil de Surveillance dans les domaines relevant des ressources humaines,
- Valider les propositions d'appréciation des membres du Directoire par le Président du Directoire et les soumettre au Conseil de Surveillance pour accord,
- Réaliser l'évaluation du Président du Directoire,
- Suivre l'évolution de carrière et la rémunération des membres du Comité Exécutif.

Le Directoire

Il est l'organe exécutif de la banque. Il met en œuvre les stratégies et les politiques définies par l'Organe d'Administration.

Le Directoire du Crédit du Maroc a mis en place le Comité de Direction Générale. Son objectif est d'assurer la coordination entre les différents pôles de gestion de la banque.

Le Comité Exécutif est dans le prolongement du Comité Exécutif Restreint et a les objectifs suivants :

- assurer la réalisation du Plan de Développement,
 - assurer la réalisation du budget annuel,
 - mettre en œuvre les actions nécessaires pour atteindre les objectifs,
 - piloter l'activité de la banque avec la contribution coordonnée de l'ensemble des lignes métiers.
- Le Directoire définit l'organisation générale de la gestion des risques et met en œuvre les processus d'octroi et de gestion, permettant

d'appréhender, mesurer et maîtriser d'une façon globale l'ensemble des risques encourus par la banque.

Il est responsable du Contrôle Interne de la banque. Il établit chaque année une stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et définit des limites opérationnelles pour l'exposition de chacune de celles-ci, notamment par secteurs d'activité ou de groupes d'appartenance, pour les risques de crédit, de Gaps de taux ou de liquidité pour l'ALM, de change ou de trading pour les risques de marché, etc...

Cette stratégie risques est présentée au Conseil de surveillance qui la valide.

Pour mener à bien ses missions, le Directoire a créé des Comités spécialisés dont les principaux, en matière de gestion des risques sont :

- Le Comité de contrôle interne
- Le Comité des crédits,
- Le Comité des grands risques,
- Le Comité des risques sensibles,
- Le Comité marché,
- Le Comité des Risques de Marché,
- Le Comité ALM,
- Le Comité des risques opérationnels,
- Le Comité de Management de la conformité,
- Le Comité Nouveau produit Nouvelle Activité (NAP).
- Le Comité Suivi métier
- Le Comité Suivi des risques des contreparties
- Le Comité dossiers sensibles
- Le Comité risques sensibles
- Le Comité de déclassement
- Le Comité de transfert au contentieux
- Le Comité prévisions d'atterrissage provisions
- Le Comité pilotage et suivi risques de crédit

1.2 Organisation de la gestion des risques

1.2.1 Le Contrôle Permanent des Risques

Le Crédit du Maroc, en s'appuyant sur l'expérience de son Groupe d'appartenance, a adopté une gestion centrale de ses risques. Elle est placée sous l'autorité de la Direction des Risques et Contrôles Permanents (DRCP), dont la mission générale est de « donner au Management de la banque l'assurance que toutes ses activités sont exercées dans des conditions de sécurité acceptable ».

Totalement indépendante des métiers elle rapporte directement au Président du Directoire et au Conseil de surveillance, via le Comité d'Audit. La DRCP définit les contrôles liés aux procédures au premier niveau d'exécution, organise les contrôles hiérarchiques ou fonctionnels de second niveau et les consolide pour obtenir une vision globalisée de la qualité d'exécution de toutes les activités de la banque.

Les risques couverts sont regroupés dans les familles suivantes :

- **Risque de contrepartie** : il correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés,

- **Risques financiers** :

1. **Risque de marché** : les risques de marché ou risques de variation de prix, représentant les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveau de taux.

2. **Risque de liquidité ou de taux** : risque lié à la liquidité de la banque et à l'évolution des taux,

- **Risque opérationnel et conformité** : risque lié à l'exécution des opérations. Il comprend les risques informatiques, juridiques, fiscaux, réglementaires et commerciaux.

Le Contrôle Permanent qui couvre l'ensemble des risques définis par les accords de Bâle 2, est organisé autour de la Direction des Contrôles Permanents et Conformité (DCPC).

1.2.2 Le Contrôle Périodique des Risques

La Direction du Contrôle Périodique assure la fonction d'audit interne en réalisant des missions de contrôle périodique sur pièce et sur place dans les différentes unités et directions constituant la Banque. Elle est chargée d'évaluer la maîtrise globale des différents risques et de faire des propositions d'actions correctives. Elle exerce ses travaux en toute indépendance et rapporte à ce titre directement au Comité d'Audit.

2. Exposition aux risques et stratégie de couverture

2.1 Risque de crédit

Politique générale

La politique de crédit du Crédit du Maroc s'inscrit dans le cadre de principes généraux et dans le respect des normes édictées par le régulateur et par le groupe d'appartenance Crédit Agricole SA. Elle couvre les aspects relatifs à la déontologie, l'indépendance, la responsabilité, la collégialité des décisions, la maîtrise et le suivi des risques, la rémunération des opérations, etc.

Elle est revue chaque année, dans le cadre de la stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et fixe des limites opérationnelles en termes de segment de clientèle, de secteurs d'activité, de

concentration, etc.

Cette stratégie est présentée par le Directoire au Conseil de surveillance qui la valide.

Dispositif de décision et de gestion des risques

Etude et décision

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des subdélégations qu'il a distribués aux acteurs, selon un mode intuitu-personae, décliné en fonction des marchés. Au-delà des limites subdéléguées, les décisions sont prises par le Comité des crédits dont les décisions sont collégiales.

Le processus de décision est géré par un applicatif informatique centralisé et intégré qui détermine en fonction de normes et de critères paramétrés, les niveaux de délégation requis. Les décisions en faveur des clients professionnels et entreprises nécessitent un double regard de la ligne commerciale et des risques.

Les filiales ont recours à un avis des lignes spécialisées du Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi.

Les demandes de crédit formulées par les lignes commerciales sont formalisées et documentées en application des règles du régulateur et des normes de la banque.

Mise en place - Garanties

La mise en place des crédits est opérée après vérification du respect des conditions d'octroi.

La gestion des dossiers de garanties est centralisée.

Surveillance des risques et déclassement des créances

Elle est à la charge d'une structure dédiée et indépendante, appuyée par des correspondants dans les différents marchés et dans les régions.

Cette structure qui dispose d'un accès à tous les systèmes d'information de la banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc.) et d'en assurer un suivi.

Elle organise sur la base d'indicateurs internes un suivi rapproché des créances sensibles qui est opéré par un Comité dédié.

Elle identifie les créances qui relèvent du déclassement en « souffrance », selon les critères édictés par le régulateur en la matière et les provisionne en conséquence. Ces décisions sont validées par un Comité dédié pour assurer une parfaite couverture des risques et conformité aux normes.

Recouvrement

Pour le marché Retail et PRO/TPE, le recouvrement est opéré par le réseau jusqu'au premier impayé inclus. Ensuite, à partir du second impayé, il est pris en charge systématiquement par la plate-forme de recouvrement créée à cet effet, qui poursuit le travail de recouvrement à l'amiable.

Pour le marché PME/PMI et Grandes Entreprises, il est assurée par les chargés d'affaires avec, selon les cas et sur décision de comité dédié ou à la demande de la ligne commerciale, l'appui d'une structure centrale dédiée au conseil et à la restructuration des créances.

Si le dossier passe en « Compromis » il est pris en charge par la Direction du Recouvrement Contentieux qui poursuit le recouvrement et opère en parallèle les poursuites judiciaires.

Tout le processus de décision et de surveillance des risques est traçable et auditable.

Notation interne

Le Crédit du Maroc dispose d'un système de notation. Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI et Grandes entreprises gérées par les réseaux dédiés), hormis les banques et institutions financières, les entreprises du secteur de la promotion immobilière et hôtelier qui disposent d'une notation spécifique, en relation avec le groupe d'appartenance.

Ce système de notation est conforme aux préconisations de Bâle 2. Il est uniforme sur l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole. Le système repose sur une appréciation quantitative et qualitative. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : les chargés d'affaires, les risques et les décisionnaires. Pour la Banque de détail, le Crédit du Maroc dispose d'un outil de score pour l'octroi des crédits à la consommation.

Grille de notation Corporate :

Elle comporte 13 échelons de A à E, avec des échelons intermédiaires, pour les contreparties saines et 2 échelons F et Z, pour les contreparties en défaut, dont un pour les contreparties en recouvrement juridique.

Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard & Poor et Moody's.

Délégation :

La notation est un élément essentiel du processus de décision. Elle conditionne le niveau de délégation. Risques sensibles : Les contreparties notées aux échelons E et F sont insérées dans le suivi rapproché opéré sur les risques sensibles et sous l'autorité du comité dédié.

2.2 Risque de marché

Les activités de marché de la banque sont encadrées par des limites globales et opérationnelles. Le format de limites, qu'elles soient globales ou opérationnelles, sont de trois natures : quantitative (VaR, Stress, sensibilités détaillées), qualitatif (produits autorisés, devises autorisées, maturité max...) et des seuils de perte (loss alert et stop loss).

Les sets de limites concernent le change comptant, le trading BdT, le trading CD, la Trésorerie, et les Repos.

Les différentes activités de marchés (trading et couru) s'exercent dans le cadre d'une stratégie risques prédéfinie et validée par la banque et approuvée par le Comité Risques Groupe CA.SA. La dernière stratégie risque approuvée par le Comité du 19/10/2012 avec un dispositif de limites plus conforme aux normes du groupe et plus complet avec un ensemble d'indicateurs quantitatifs (VaR, stress, limites en nominal et sensibilités plus détaillées) et qualitatifs (produits autorisés, maturités) et des limites de perte (stop loss et seuil d'alerte).

Organisation de la filière :

Les activités de marchés sont organisées en trois domaines indépendants :

• Le Front Office :

Le FO est littéralement l'interface de la banque avec le marché. Il centralise et traite tous les besoins de la banque et de ses clients en terme de couverture et de financement. Il engage la banque dans le respect des limites internes de marché, des limites réglementaires et des lignes de crédit qui lui sont accordées.



Il est rattaché hiérarchiquement à la ligne commerciale ou à la Banque de Financement et Investissement - BFI.

• Le Back-Office :

Le BO suit le traitement post –marché des opérations : confirmation, paiement, règlement – livraison et comptabilité.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction du Service Clientèle et des Flux.

• Le PCRM (Pôle Contrôle des Risques de Marché) :

En matière de suivi et de contrôle des activités, le PCRM, a en charge :

- Le suivi du respect des limites, que celles-ci soient quantitatives (niveaux de risque), qualitatives (instruments, devises ou maturités autorisés) ou relatives aux niveaux de perte tolérée (stop loss).
- Le traitement des dépassements (analyse des raisons, mode et délai de régularisation...).
- La surveillance des risques et des résultats en liaison avec l'évolution des marchés.
- Production et analyse des P&L de gestion
- Production et contrôle qualité des indicateurs de risques
- Back testing de la VaR
- Production et analyse des stress scénarii
- Vérification des données de marché
- Vérification que le BO s'est assuré de la cohérence des stocks entre outil FO et BO
- Production et analyse des états de suivi de l'exposition aux risques

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Engagements et Risques de Contrepartie.

Le suivi des risques doit être effectué aux différents niveaux de l'établissement avec des séparations de pouvoir entre le front office, le back office, les risques et le contrôle financier, autrement dit entre ceux qui passent les ordres et ceux qui les contrôlent.

Ainsi, cette organisation permet :

- de s'assurer en permanence du respect des procédures, des normes et des limites mises en place ;
- d'analyser les causes du non-respect éventuel des procédures et des limites ;
- d'informer les entités et / ou les personnes désignées à cet effet de l'ampleur des dépassements et des actions correctrices qui sont proposées ou entreprises ;

En termes d'outils informatiques, la banque dispose d'un système front-to-back Arpson avec des fonctionnalités de suivi des risques et de calcul des résultats. Le Pôle Contrôle des Risques de Marché a accès à ces informations et dispose d'outils complémentaires pour mener à bien ses analyses.

Principaux risques et dispositif de contrôle :

Les risques de marché ou risques de variation de prix, représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveaux de taux.

Risques de taux : Ils représentent les risques d'encourir des pertes suite aux variations du niveau absolu du taux d'intérêt, d'un spread entre deux courbes de taux ou de la déformation de la courbe. Il existe plusieurs composantes pour ce risque : risque directionnel, risque de pente et risque de base ou de spread.

Ce risque concerne le trading sur titres et la trésorerie. Il est encadré par un dispositif de limites quantitatives (VaR, Stress, nominal et sensibilités détaillées).

Risque de change : C'est le risque d'encourir des pertes suite aux variations du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie de référence ou monnaie locale.

Le principe général de la mesure est d'obtenir des positions de change Spot équivalent de toutes les opérations en isolant le risque de change des autres risques. On utilise pour cela les valeurs actuelles nettes des flux.

Les positions sont encadrées par des limites réglementaires et des limites internes (VaR, Stress, nominal individuelles et globale, stop loss...).

Risques liés aux défauts : une part importante des risques pris par les établissements financiers sur les marchés se trouve liée aux événements de défauts (défaillance d'une ou plusieurs contreparties, risque de non-transfert...).

Les opérations de marché peuvent générer :

- des risques de crédit pur,
- des risques de règlement/livraison,
- des risques de variation.

Une transaction peut comporter un seul de ces risques ou une combinaison de deux ou trois. Une opération de change à terme génère des risques de variation et de livraison.

En effet, si l'un des intervenants fait défaut alors que l'autre contrepartie a déjà rempli ses propres obligations, à savoir ; livrer des fonds, alors la perte porte sur la totalité du montant (nominal) de la transaction (à la livraison), c'est le risque de livraison ou non concomitance des flux échangés . Ce risque affecte le change (comptant et terme), les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste). Pour les opérations sur tires (ferme ou temporaire), ce risque n'existe pas du fait que les transactions sont effectuées via un système DVP (Delivery Versus Payment).

Si par contre la défaillance intervient entre la négociation et la livraison, alors la perte potentielle correspond à la variation du cours de change entre le cours négocié et le cours prévalant sur le marché au moment où il faut trouver une nouvelle contrepartie de remplacement, il s'agit du coût de remplacement et c'est le risque de variation. Cette perte potentielle peut d'ailleurs se révéler être un gain !

Ce risque affecte le change à terme, les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste) et les opérations de pensions. Le risque total est la somme des risques instantanés et potentiels. La mesure du risque de variation est obtenue à travers la valeur de remplacement courante (MtM ou valeur de marché) à laquelle est ajoutée une majoration add-on pour tenir compte des évolutions futures (dérive potentielle du MtM).

Ces risques sont encadrés par des limites en volumes individuelles sur les contreparties y compris les correspondants de la salle des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

Principales Evolutions :

1. Découpages des activités par desk

Une nouvelle organisation des portefeuilles et centres de profits en phase avec l'arborescence risques est mise en place avec une séparation entre le banking book (ALM) et le Trading et ce, pour un meilleur pilotage des activités.

Pour cela, des deals internes entre les différents portefeuilles de la DMC ont été implémentés dans Arpson avec la définition des règles de prix de

transfert interne sur les instruments de change et de taux. Ces deals concernent à la fois les opérations de financement/refinancement entre les différents desks de la Salle mais aussi le transfert de positions entre ALM et Salle des Marchés.

2. Calcul de la VAR

Le calcul des consommations de VaR (Value at Risk) du CDM est réalisé via l'outil de Consolidation du Groupe (Global View Risk) alimenté en données de risques de marché (vecteurs de sensibilités, positions de change, courbe de taux MAD) par les outils de CDM.

Aussi, les stress globaux selon les méthodologies du Groupe sur ces activités sont calculés hebdomadairement via l'outil Groupe.

Enfin, les résultats quotidiens des activités de trading (sur bonds et sur le change) sont alimentés dans l'outil Groupe (CADRE) et la VaR fait l'objet d'un back-testing.

2.3 Risques Opérationnels

Le Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus.

Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en oeuvre :

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus).

1. Les principaux enjeux

- La maîtrise du coût des risques opérationnels,
- La Prévention des grands risques,
- L'optimisation de la couverture des risques,
- L'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en oeuvre s'articule autour de quatre composantes :

La Composante organisationnelle :

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant des Risques et contrôles permanents, structure faîtière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en oeuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directoire assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité de Contrôle Interne présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

La composante qualitative :

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.



La composante quantitative :

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

La composante d'allocation de fonds propres :

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation des fonds propres basée sur la méthode « indicateurs de base » avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode « standard ».

3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'information est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests annuels d'intrusions et de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont réalisés.

4. Plan de Continuation des Activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un Plan de Continuité d'Activités, composé :

- d'un Plan de Secours informatique pour secourir les services informatiques critiques,
 - d'un Plan de Repli Utilisateurs avec aménagement d'un site de repli devant servir en cas de sinistre,
 - d'un dispositif de gestion de crise,
 - d'un dispositif de continuité d'activité spécifique au scénario de pandémie grippale.
- Ce PCA est régulièrement testé et amélioré.

5. Prestations de services essentielles externalisées

Elles sont encadrées par un dispositif spécifique. Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

2.4 Gestion Actif - Passif

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque. Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

Gouvernance :

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la fonction ALM qui rapporte à la Direction Finances Groupe et au comité ALM.

Risque de taux d'intérêt global :

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Ces mouvements ont une influence sur les rémunérations et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il convient donc d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque. L'approche en taux a pour objectif de mesurer in fine, l'exposition des résultats de la banque aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Elle s'intéresse donc exclusivement aux encours dont les taux resteront fixes sur une période donnée ; les encours corrélés aux taux du marché n'étant pas exposés à ce type de risque.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées. Elles sont basées sur le calcul de gaps de taux, définis comme étant la différence entre les ressources et les emplois par maturité exposés au risque de taux.

Le risque de liquidité :

Il représente pour la banque l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances. Le risque de liquidité se traduit donc à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements.

Il apparaît lorsque des besoins inattendus sont subis par la banque et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- Funding risk : risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue).
 - Time risk : risque qui apparaît lorsque la banque ne peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client).
 - Call risk : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédits).
- L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Tous les produits de bilan sont traités en fonction de leur échéance finale, sans tenir compte de la nature du taux.

Afin de mieux appréhender la gestion de la liquidité courante du Crédit du Maroc, un comité mensuel de coordination de trésorerie a été mis en place. Par ailleurs, le comité ALM a défini des limites visant à encadrer le déficit de la trésorerie résiduelle. Un programme d'émission de certificats de dépôt a également été lancé depuis 2007 afin de mieux accompagner le plan de développement de la banque.

Conventions d'écoulement :

Les conventions ALM sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré et puis validé par le comité ALM.

Le Crédit du Maroc procède à des mises à jour régulières des conventions. Celles-ci sont nécessaires dans la mesure où elles garantissent une meilleure adéquation de l'analyse avec l'évolution du marché et des comportements de la clientèle. Ces mises à jour visent également à se conformer davantage à la réglementation en vigueur, notamment en matière de taux d'intérêt (Modalités d'indexation des taux révisables et des taux réglementés).

Système de mesure :

Le pilotage des risques financiers est géré par ATLAS, outil développé en collaboration avec le Groupe Crédit Agricole S.A.. Il est opérationnel depuis 2008.

3 Application des recommandations du Comité de Bâle

Depuis 1974, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, créé à l'initiative des banques du G 10, a institué un corpus de règles prudentielles destinées à garantir la solidité et la stabilité du système bancaire international.

Au fil des années, ce dispositif a montré ses limites et ses faiblesses pour encadrer une activité bancaire en perpétuelle évolution. Le besoin d'un dispositif plus complet est apparu pour prévenir les nouveaux risques.

Ainsi est né l'accord « Bâle 2 » sous la présidence de l'Américain Mc Donough, qui repose sur 3 piliers :

Pilier 1 : Calcul des exigences minimales en fonds propres. Il couvre trois types de risques : Risque de crédit, Risque opérationnel et Risque de marché. Plusieurs méthodes sont proposées aux banques selon les risques, notamment « standard » et « notation interne », pour les risques de crédit, « indicateur de base », « standard » et « standard avancé », pour le risque opérationnel.

Pilier 2 : Dispositif sur les processus de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes.

Pilier 3 : Dispositif sur la discipline de marché imposant une transparence accrue en matière d'information sur les publications financières et sur les risques.

Dès la publication des textes par le Régulateur, le Crédit du Maroc a engagé un chantier de mise en conformité avec les dispositions réglementaires.

Pour le pilier 1, le Crédit du Maroc a opté pour la méthode « standard » en ce qui concerne le risque de crédit, la « Méthode de base » pour le risque opérationnel.

La banque a engagé un large chantier pour lui permettre de produire dans les délais impartis par le Régulateur, le ratio de solvabilité aux nouvelles normes. Pour cela, elle a acquis, un calculateur « Fermat » qui est en production depuis la fin 2007.

Parallèlement la banque a engagé les chantiers relatifs au pilier 2, pour l'application des textes réglementaires de la Banque Centrale.

4 Perspectives :

Le Crédit du Maroc, en étroite relation avec le Groupe C.A.S.A, compte mettre en oeuvre les dispositions les plus avancées de « Bâle 2 », qui entraîneront de profonds changements dans la conduite des activités.

Ces changements visent notamment à :

- Adapter la politique d'allocation des fonds propres aux activités,
- Mieux prendre en compte les évolutions dans les processus d'octroi (consommation des Fonds propres, rentabilité, coût du risque, etc...),
- Mettre à niveau la gestion opérationnelle des risques,
- Garantir la fiabilité des informations sur les risques, etc...

Les processus impactés ont été identifiés et les chantiers nécessaires à leur adaptation seront engagés selon un planning établi par un groupe projet et validé par un Comité de pilotage dédié et présidé par le Président du Directoire.



2.1. COUT DU RISQUE

(En milliers de DH)

CONSOLIDE	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions	-471 961	-564 989
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	- 431 701	-543 932
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions engagements par signature	- 11 015	-3 733
Autres provisions pour risques et charges	- 29 244	-17 324
Reprises de provisions	73 306	125 371
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	61 618	73 600
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Reprises de provisions engagements par signature	-	35 939
Reprises des autres provisions pour risques et charges	11 688	15 833
Variation des provisions	-57 587	- 69 988
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	- 576	- 858
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	- 62 673	- 73 657
Décote sur les produits restructurés	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	12 961	14 266
Pertes sur engagement par signature	-	-
Autres pertes	- 7 300	- 9 740
Coût du risque	- 456 243	- 509 606

2.2. MARGE D'INTERETS

(En milliers de DH)

	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	2 301 731	454 525	1 847 205	2 287 500	478 093	1 809 407
Comptes et prêts/emprunts	2 185 013	452 349	1 732 664	2 176 915	471 385	1 705 529
Opérations de pensions	668	1 145	- 477	608	4 399	-3 791
Opérations de location-financement	116 050	1 032	115 018	109 978	2 309	107 670
Opérations interbancaires	99 414	42 028	57 385	149 729	25 368	124 360
Comptes et prêts/emprunts	68 843	19 477	49 365	77 268	24 300	52 968
Opérations de pensions	30 571	22 551	8 020	72 460	1 068	71 392
Emprunts émis par le Groupe	-	344 464	- 344 464	-	276 762	-276 762
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	203 666	-	203 666	86 795	-	86 795
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	2 604 810	841 018	1 763 793	2 524 024	780 224	1 743 800

2.3. PRODUITS ET CHARGES D'HONORAIRES ET DE COMMISSIONS

(En milliers de DH)

LIBELLE	31/12/2012	31/12/2011
Titres	2 684	3 753
Emission	387	312
Transmission d'ordres	1 602	928
Autres	695	2 512
Compensation et règlement-livraison	0	0
Gestion d'actifs conservation fiduciaire	22 382	20 413
Gestion d'actifs	15 972	14 702
Conservation	6 409	5 711
Engagements de prêt	17 967	15 746
Gestion des moyens de paiement	112 056	104 746
Ingénierie financière	0	0
Autres	186 045	188 025
Total produits d'honoraires et de commissions	341 134	332 684
Conservation	1 926	1 542
Compensation et règlement-livraison	0	0
Autres	28 521	25 155
Total charges d'honoraires et de commissions	30 447	26 697

2.4. GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS

(En milliers de DH)

	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	188	3 552
Plus values de cession	207	4 308
Moins value de cession	-19	-756
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus values de cession	0	0
Moins value de cession	0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	188	3 552

ENGAGEMENTS DE PRETS, GARANTIES FINANCIERES ET AUTRES ENGAGEMENTS AU 31 DECEMBRE 2012

(En milliers de DH)

	Montants notionnels
Engagements de prêt	
Donnés :	11 643 348
Administrations centrales	
Etablissements de crédit	45 200
Institutions non établissements de crédit	
Grandes entreprises	10 997 175
Clientèle de détail	600 973
Reçus :	
Garanties financières	
Données :	6 248 087
Administrations centrales	
Etablissements de crédit	2 182 982
Institutions non établissements de crédit	
Grandes entreprises	3 998 158
Clientèle de détail	66 946
Reçues :	5 886 020
Administrations centrales	
Etablissements de crédit	5 886 020
Institutions non établissements de crédit	
Grandes entreprises	
Clientèle de détail	
Dérivés de crédit reçus	
Autres engagements	
Donnés	
Reçus	
Engagements et garanties financières en défaut	
- Engagements de prêt donnés :	
- Garanties financières données :	
- Autres engagements donnés à une autre contrepartie :	

INFORMATION SECTORIELLE

(En milliers de DH)

Libellé	Banque de détail, de financement et assurance	Leasing	Total
Marge d'intérêts	1 645 156	118 637	1 763 793
Marge sur commissions	310 747	-61	310 686
Produit net bancaire	1 988 519	118 576	2 107 095
Charges de fonctionnement	956 702	12 735	969 437
Résultat d'exploitation	488 403	90 062	578 465
Résultat net	275 370	78 209	353 579
Résultat net part groupe	275 370	73 314	348 684

Le Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit Agricole S.A., exerce trois métiers principaux : la banque de réseau, la banque de financement et d'investissement et la gestion d'actifs. Le réseau d'agences du Crédit du Maroc, à couverture nationale, compte, à fin 2012, 343 guichets répartis dans le Royaume, organisés en régions et succursales.

La banque de détail

La banque de détail offre à ses clients particuliers, professionnels et micro-entreprises une large gamme de produits et services, dans le cadre d'un réseau couvrant l'ensemble du territoire national, assurant ainsi une étroite proximité avec la clientèle.

Le réseau d'agences est organisé selon trois directions commerciales qui couvrent dix Directions régionales, celles-ci supervisant 39 succursales.

Crédit du Maroc Patrimoine est la filiale chargée de la commercialisation des produits OPCVM et de l'animation des différents réseaux du Crédit du Maroc pour leur promotion, ainsi que de la gestion des fonds de ses clients et des clients du Crédit du Maroc.

Credit du maroc assurances

CDMA est une société de courtage d'assurances et de réassurance toutes branches. Elle

est chargée du développement de l'activité bancassurance en collaboration avec les différents marchés de la banque.

La banque de financement et d'investissement

La banque de financement et d'investissement regroupe l'ensemble des activités et métiers à forte valeur ajoutée destinés aux clients corporate (PME/PMI et grandes entreprises), et constitue ainsi un axe majeur de développement. L'activité de promotion immobilière est prise en charge dans le cadre d'un pôle dédié, qui assure la constitution et le suivi d'un portefeuille de clientèle de professionnels de l'immobilier, et d'autre part la formulation d'un avis technique sur les dossiers de crédits instruits par les agences ou les centres d'affaires pour le financement des opérations immobilières de petite taille. Dans une optique d'accompagnement du secteur agricole au Maroc, le Crédit du Maroc a créé un nouveau pôle dédié au financement de l'agriculture et de l'agro-alimentaire qui assure à sa clientèle un conseil spécialisé et le financement de ses projets. L'activité d'ingénierie financière est assurée par une direction dédiée, qui apporte un conseil professionnel sur des sujets spécialisés. La salle des marchés, pour sa part, traite les opérations de change, de trésorerie dirhams ou devises ainsi que l'obligataire. Par ailleurs, Crédit du Maroc Capital, société de bourse,

agit en tant qu'intermédiaire et dépositaire sur la place de Casablanca. Enfin, la Banque Internationale de Tanger, structure off-shore, a pour mission principale le financement en devises à court, moyen et long terme des sociétés non résidentes implantées dans les zones franches de Tanger, et assure également tous les traitements de sa clientèle en offshore et afférents aux transferts émis et reçus, ainsi que les opérations de change. Elle accompagne également tous les investisseurs étrangers désireux de s'implanter dans les zones franches industrielles d'exportation au Maroc (para-bancaire et bancaire).

L'activité de LEASING

Crédit du Maroc Leasing apporte des solutions de financement en crédit-bail mobilier et immobilier à destination des entreprises et professionnels marocains, ainsi qu'une offre adaptée aux constructeurs de matériel qui souhaitent proposer des financements leasing aux acquéreurs de leurs matériels. A cet effet, Crédit du Maroc Leasing bénéficie de l'expertise de Crédit Agricole Leasing & Factoring France et s'appuie sur le réseau national de distribution de la banque Crédit du Maroc. Ainsi, Crédit du Maroc Leasing met à la disposition de ses clients des équipes expérimentées et des solutions performantes dans le cadre d'une relation de proximité.

3.2. PRETS ET CREANCES

(En milliers de DH)

31/12/2012	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(Dépréciations individuelles)	(Dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
Prêts et créances					
Instruments de dette	116 150				116 150
Administrations centrales					
Etablissements de crédit	116 150				116 150
Institutions non établissements de crédit					
Grandes entreprises					
Clientèle de détail					
Prêts et avances	37 468 609	3 227 116	2 368 649	184 928	38 142 149
Administrations centrales					
Etablissements de crédit	2 495 641				2 495 641
Institutions non établissements de crédit	4 037 441	600 923	320 358	26 416	4 291 590
Grandes entreprises	16 667 235	615 554	579 196	129 457	16 574 136
Clientèle de détail	14 268 292	2 010 639	1 469 095	29 055	14 780 782
Total	37 584 759	3 227 116	2 368 649	184 928	38 258 299

(En milliers de DH)

31/12/2011	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(Dépréciations individuelles)	(Dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
Prêts et créances					
Instruments de dette	127 231				127 231
Administrations centrales					
Etablissements de crédit	127 231				127 231
Institutions non établissements de crédit					
Grandes entreprises					
Clientèle de détail					
Prêts et avances	38 340 536	3 102 004	2 063 155	166 793	39 212 592
Administrations centrales					
Etablissements de crédit	3 937 087				3 937 087
Institutions non établissements de crédit	3 085 796	614 851	316 678	17 193	3 366 776
Grandes entreprises	16 751 956	593 808	414 235	116 111	16 815 418
Clientèle de détail	14 565 697	1 893 345	1 332 242	33 489	15 093 311
Total	38 467 767	3 102 004	2 063 155	166 793	39 339 823

- (1) Inclut les actifs dépréciés collectivement
- (2) Valeur comptable brute des actifs dépréciée individuellement



3.3. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

(En milliers de DH)

31/12/2012	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	Dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
Instruments de capitaux propres	101 137	34 326	6 751	135 463
Instruments de dette	5 369 875			5 369 875
Administrations centrales	4 755 318			4 755 318
Etablissements de crédit	614 557			614 557
Institutions non établissements de crédit				
Grandes entreprises				
Clientèle de détail				
TOTAL	5 471 011	34 326	6 751	5 505 337

31/12/2011	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	Dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
Instruments de capitaux propres	37 136	26 307	7 182	63 443
Instruments de dette	3 673 547			3 673 547
Administrations centrales	3 008 937			3 008 937
Etablissements de crédit	664 611			664 611
Institutions non établissements de crédit				
Grandes entreprises				
Clientèle de détail				
TOTAL	3 710 684	26 307	7 182	3 736 990

3.4. PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A LEUR ECHEANCE

(En milliers de DH)

	Actifs non dépréciés	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale)	(dépréciations individuelles)	(dépréciations collectives) (*)	Valeur nette comptable totale 31/12/2012	Valeur nette comptable totale 31/12/2011
Placements détenus jusqu'à leur échéance						
Instruments de dette :						
Administrations centrales						
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises						
Clientèle de détail						
Prêts et avances :						
Administrations centrales						
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises						
Clientèle de détail						
Total						

NEANT

3.5. INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

(En milliers de DH)

	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		7 923	NA	3 790
Actifs financiers disponibles à la vente		5 505 337	36 571	
Prêts et créances				
Placements détenus jusqu'à leur échéance				
Autres actifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		4 364	NA	13 854
Passifs financiers au coût amorti				
Autres passifs financiers				

	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		4 133	NA	-10 725
Actifs financiers disponibles à la vente		3 736 991	32 328	
Prêts et créances				
Placements détenus jusqu'à leur échéance				
Autres actifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		18 218	NA	-15 449
Passifs financiers au coût amorti				
Autres passifs financiers				

3.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES EVALUEES SELON LE MODELE DU COUT

(En milliers de DH)

	31/12/2012	31/12/2011
	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)
	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat		
Reprises de pertes de valeur en résultat		
Solde de clôture	924 364	892 732
Cumul des dépréciations		
Cumul des amortissements	109 528	98 222
Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement		
Actifs loués en location-simple		
	2 001 812	1 846 542
	652 881	579 411

3.7. PROVISIONS PASSIF

(En milliers de DH)

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats défectueux	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	47 234	85 790	63 300		20 043	216 367
Dotations	20 553	18 226	11 015		18 334	68 129
Montants utilisés	1 705				2 327	4 032
Montants non utilisés repris au cours de la période	4 569	20 188			8 567	33 325
Autres mouvements		-4 386	45		2	-4 339
Solde de clôture	61 514	79 442	74 360		27 485	242 800

INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire.

Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur

à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier.

La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la vie économique de l'actif loué. La

valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué.

Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

(En milliers de DH)

Durée résiduelle	Pour le Bailleur			
	Investissement brut total	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Produits financiers non acquis	Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables
≤ 1 an	626 917	522 447	104 470	592 418
> 1 an ≤ 5 ans	1 001 789	876 140	125 649	945 605
> 5 ans	145 449	125 999	19 450	137 563
TOTAL	1 774 155	1 524 586	249 570	1 675 587

IMPOTS EXIGIBLES ET DIFFERES

(En milliers de DH)

	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants et impôts différés		
Impôts courants	1 963	4 792
Impôts différés	152 585	92 564
Actifs d'impôts courants et différés	154 548	97 356
Impôts courants	49 797	18 612
Impôts différés	156 723	140 780
Passifs d'impôts courants et différés	206 520	159 392
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	0	0
Charge d'impôts courants	264 903	206 593
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-39 829	-7 838
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	225 074	198 755
Le taux effectif d'impôt	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net	353 579	336 294
Charges d'impôt sur les bénéfices	225 074	198 755
Taux d'impôt effectif moyen en %	38,90%	37,15%
Analyse du taux effectif d'impôt	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'impôt en vigueur en %	37%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-	-
Imposition forfaitaire	-	-
Différences permanentes	-	-
Changement de taux	-	-
Déficit reportable	-	-
Autres éléments	1,90%	0,15%
Taux d'impôt effectif moyen	38,90%	37,15%

EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2012

Au 31 décembre 2012 la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
A - ACTIONNAIRES MAROCAINS			
Wafa Assurance	942 379	10,22	10,22
AUTRES	1 140 185	12,36	12,36
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS			
CREDIT AGRICOLE S.A.	7 141 352	77,42	77,42
Total	9 223 916	100,00	100,00

La valeur nominale des actions est de 100 DH. Ces actions sont entièrement libérées.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

DIVIDENDES

Le conseil de surveillance décide de proposer aux actionnaires une option de paiement d'un dividende de 32 DH soit en action, soit en numéraire, soit par combinaison de ces deux moyens,

	2012	2011	2010
Dividendes (en dirhams)			
Dividende par action	32,00	32,00	30,00
Résultat net par action (en dirhams)			
Résultat net part du groupe par action	37,80	37,27	41,95

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

(En milliers de DH)

Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Actifs : prêts et avances	1 522 597	1 087 886	-	-	-	2 610 483
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	1 522 597	1 087 886	-	-	-	2 610 483
Passifs : dépôts et emprunts	1 087 781	1 522 701	-	-	-	2 610 483
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	-	-	-	-	-	-
Total des passifs	1 087 781	1 522 701	-	-	-	2 610 483
Garanties émises par le groupe	611 487	-	-	-	-	611 487
Garanties reçues par le groupe	-	611 487	-	-	-	611 487
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-	-	-	-
Charges et produits générés par des transactions entre parties liées	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :	16 294	75 522	-	-	-	91 816
Charges d'intérêts	11 789	73 358	-	-	-	85 147
Honoraires et commissions	500	138	-	-	-	638
Total des produits dont :	118 233	19 843	-	-	-	138 076
Produits d'intérêts	73 358	11 789	-	-	-	85 147
Honoraires et commissions	138	500	-	-	-	638
Produits de dividendes	42 981	3 280	-	-	-	46 261



AVANTAGES AU PERSONNEL

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels qui sont constatés en contrepartie du résultat de l'exercice lors de leur survenance conformément aux principes comptables appliqués.

Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêté.

Régime à prestations définies

Prime fin de carrière

Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.

- L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - De l'évolution du salaire,
 - Du nombre d'années d'ancienneté,
 - De la probabilité de survie (table de mortalité),
 - De la probabilité de présence (turn over),
 - Du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

Prime de Fidélité

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - De l'évolution du salaire,
 - Du nombre d'années d'ancienneté (barème),
 - De la probabilité de survie (table de mortalité),

- De la probabilité de présence (turn over),
- Du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation

Couverture Médicale

La CMIM, système de couverture médicale, est considéré comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, il est traité comptablement comme un régime à cotisations définies.

Indemnités de fin contrat de travail

Indemnité de départ volontaire

Régie par un protocole d'accord au niveau du GPBM, l'indemnité de départ volontaire permet aux salariés, et après accord du Directoire, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :

- À partir de 50 ans révolus pour les femmes
 - À partir de 55 ans révolus pour les hommes
 - Avoir une ancienneté minimum de 21 ans de service
- Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.

Le montant de l'engagement dépend :

- De l'évolution du salaire,
- De l'âge au moment du départ (barème),
- De la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
- De la probabilité de survie (table de mortalité),
- De la probabilité de présence (turn over),
- Du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation

	31/12/2012	31/12/2011
Provisions pour prime de fin carrière	27 750	28 507
Provisions pour indemnité de départ volontaire	12 905	13 400
Provisions pour prime de fidélité	24 234	25 007
Total	64 888	66 913

	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation	4,21%	3,80%
Taux d'évolution des salaires	4,00%	4,00%

COMPTABILISATION ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux postérieurs à l'emploi (prime de fin de carrière) en capitaux propres selon la méthode du SoRIE (Statement Of Recognised Income and Expenses). Ils étaient jusqu'à présent enregistrés intégralement en résultat sur la période sur laquelle ils étaient constatés.

Les avantages au personnel entrant dans les catégories IAS 19 des autres avantages long terme (Prime de fidélité) et des indemnités de fin de contrat de travail (Prime de départ volontaire) continueront à être

comptabilisés en résultat.

L'impact des écarts actuariels sur engagements sociaux à fin décembre 2012 se présente comme suit :

	Brut	ID	Net
Impact Compte de Résultat			
Dotation Provision Engagements Sociaux	1 981	-733	1 248
Impact Capitaux Propres			
Gains et Pertes actuariels / avantages post emploi	11 887	-4 398	7 489

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES CONSOLIDES)



GROUPE CREDIT DU MAROC

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDES

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Crédit Du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Du Maroc) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 3.638.525, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 353.579.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan et compte de produits et charges consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Du Maroc arrêtés au 31 décembre 2012, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 15 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir FAZI
Associé
20 Boulevard Abdellatif Ben Kaddour
- Casablanca -
Tel: (212) 2 55 79 66 - Fax: (212) 2 39 02 98

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
Associé
FIDAROC GRANT THORNTON International
47 rue Allal Ben Abdallah - Casablanca
Tel.: 022 84 48 00 - Fax: 022 29 66 70
- A -

Comptes sociaux au 31 décembre 2012



BILAN (Y COMPRIS AGENCES A L'ETRANGER) AU 31 DECEMBRE 2012

(En milliers de DH)		
ACTIF	31/12/2012	31/12/2011
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 250 055	2 115 646
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	3 724 607	5 164 253
A vue	1 282 683	399 173
A terme	2 441 925	4 765 081
Créances sur la clientèle	34 439 456	34 042 871
Crédits de trésorerie et à la consommation	12 311 362	11 107 866
Crédits à l'équipement	8 662 447	9 719 382
Crédits immobiliers	11 879 244	11 003 413
Autres crédits	1 586 403	2 212 210
Créances acquises par affectation		
Titres de transaction et de placement	5 561 621	3 804 518
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 769 673	3 012 436
Autres titres de créance	715 974	786 231
Titres de propriété	75 974	5 851
Autres actifs	97 118	107 404
Titres d'investissement		
Bons du Trésor et valeurs assimilées		
Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	289 015	256 006
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles	123 613	117 765
Immobilisations corporelles	970 187	917 946
Total de l'Actif	47 455 672	46 526 408

(En milliers de DH)		
HORS BILAN	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNES	10 265 455	8 802 571
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1 767 177	2 019 975
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit	3 675 726	2 908 569
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4 822 552	3 874 026
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS	5 886 020	5 389 649
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	5 886 020	5 389 649
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

ETAT DES SOLDES DE GESTION (Y COMPRIS AGENCES A L'ETRANGER) DU 01/01/2012 AU 31/12/2012

(En milliers de DH)		
I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/2012	31/12/2011
+ Intérêts et produits assimilés	2 503 943	2 402 256
- Intérêts et charges assimilés	841 511	776 841
MARGE D'INTERET	1 662 432	1 625 415
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	0	0
+ Commissions perçues	277 860	271 635
- Commissions servies	30 201	26 437
Marge sur commissions	247 659	245 199
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	108	
+ Résultat des opérations sur titres de placement	-14 651	-121
+ Résultat des opérations de change	85 805	80 554
+ Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	71 263	80 433
+ Divers autres produits bancaires	57 224	39 184
- Diverses autres charges bancaires	76 111	71 545
PRODUIT NET BANCAIRE	1 962 467	1 918 686
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-138	
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	27 271	26 924
- Autres charges d'exploitation non bancaire		110
- Charges générales d'exploitation	1 079 718	1 024 810
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	909 882	920 690
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-219 001	-385 671
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-139 523	-33 730
RESULTAT COURANT	551 358	501 289
RESULTAT NON COURANT	-14 637	-8 795
- Impôts sur les résultats	230 556	182 257
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	306 164	310 237
II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2012	31/12/2011
+ RESULTAT NET DE L'EXERCICE	306 164	310 237
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	124 257	120 103
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	2 288	
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	112 286	17 145
+ Dotations aux provisions réglementées		
+ Dotations non courantes		
- Reprises de provisions	3 457	
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	206	7 702
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles		110
- Plus-values de cession sur immobilisations financières		
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières		
- Reprises de subventions d'investissement reçues		
+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	541 331	439 893
- Bénéfices distribués	295 165	284 922
+ AUTOFINANCEMENT	246 166	154 971

(En milliers de DH)		
PASSIF	31/12/2012	31/12/2011
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7	1 184
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 107 239	1 158 714
A vue	125 252	161 742
A terme	981 987	996 972
Dépôts de la clientèle	33 914 340	33 681 206
Comptes à vue créditeurs	19 648 722	19 760 939
Comptes d'épargne	7 566 915	7 107 823
Dépôts à terme	5 536 214	5 729 494
Autres comptes créditeurs	1 162 489	1 082 950
Titres de créance émis	6 622 584	6 301 539
Titres de créance négociables	6 622 584	6 301 539
Emprunts obligataires		
Autres titres de créance émis		
Autres passifs	387 115	356 205
Provisions pour risques et charges	542 364	390 950
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	1 527 782	1 527 370
Ecart de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	1 890 428	1 696 171
Capital	922 392	890 380
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	235 257	212 452
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	306 164	310 237
Total du Passif	47 455 672	46 526 408

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Y COMPRIS AGENCES A L'ETRANGER) DU 01/01/2012 AU 31/12/2012

(En milliers de DH)		
LIBELLE	31/12/2012	31/12/2011
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 928 313	2 797 220
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	162 903	208 649
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 138 048	2 105 347
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	202 992	88 260
Produits sur titres de propriété	55 652	35 897
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Commissions sur prestations de service	277 638	269 588
Autres produits bancaires	91 081	89 480
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	965 846	878 534
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	42 545	23 690
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	454 502	476 388
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	344 464	276 762
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Autres charges bancaires	124 336	101 694
PRODUIT NET BANCAIRE	1 962 467	1 918 686
Produits d'exploitation non bancaire	27 271	26 924
Charges d'exploitation non bancaire		110
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 079 718	1 024 810
Charges de personnel	590 858	558 448
Impôts et taxes	18 327	19 973
Charges externes	332 342	310 522
Autres charges générales d'exploitation	13 935	15 763
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	124 257	120 103
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURABLES	660 089	687 361
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	433 865	597 289
Pertes sur créances irrécouvrables	47 768	27 497
Autres dotations aux provisions	178 455	62 574
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	301 427	267 960
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	249 671	224 849
Récupérations sur créances amorties	12 961	14 266
Autres reprises de provisions	38 794	28 845
RESULTAT COURANT	551 358	501 289
Produits non courants	10 705	7 026
Charges non courantes	25 342	15 821
RESULTAT AVANT IMPOTS	536 720	492 494
Impôts sur les résultats	230 556	182 257
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	306 164	310 237

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES AU 31 DECEMBRE 2012

(En milliers de DH)		
Deuxième semestre 2012	Premier semestre 2012	Deuxième semestre 2011
1 452 272	1 476 041	1 400 293

ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCES ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES AU 31 DECEMBRE 2012

(En milliers de DH)				
	Montants au 31/12/2012		Montants au 31/12/2011	
	Créances	Provisions *	Créances	Provisions *
Créances pré-douteuses	209 043	22 879	239 696	29 064
Créances douteuses	114 455	51 015	574 517	252 388
Créances compromises	2 609 772	2 224 938	1 977 650	1 843 221
TOTAL	2 933 270	2 298 832	2 791 863	2 124 673

(*) y compris agios réservés

ETAT A1 : PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES AU 31/12/2012

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT

Application des méthodes d'évaluation prévues par le plan comptable des établissements de crédit (P.C.E.C) entré en vigueur depuis le 01/01/2000.

Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du P.C.E.C.

ETAT A2 : ETAT DES DEROGATIONS AU 31/12/2012

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NE ANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		NE ANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		NE ANT

ETAT A3 : ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES AU 31/12/2012

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		NE ANT
II. Changements affectant les règles de présentation		NE ANT

ETAT B1 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2012	Total 31/12/2011
Comptes ordinaires débiteurs	1 691 201	6 359	83 743	344 535	2 125 838	1 913 470
Valeurs reçues en pension	-	600 139	-	-	600 139	2 200 024
- au jour le jour	-	-	-	-	0	0
- à terme	-	600 139	-	-	600 139	2 200 024
Prets de Trésorerie	-	800 000	350 000	-	1 150 000	1 374 660
- au jour le jour	-	800 000	-	-	800 000	100 000
- à terme	-	-	350 000	-	350 000	1 274 660
Prets financiers	-	102 786	1 370 795	-	1 473 581	1 240 868
Autres créances	-	46 761	10 270	1 214	58 245	41 393
Intérêts courus à recevoir	-	71	7 932	2	8 005	15 042
Créances en souffrance	0	0	1	0	1	60
TOTAL	1 691 201	1 556 116	1 822 741	345 751	5 415 809	6 785 517

ETAT B2 : CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2012	Total 31/12/2011
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Credits de trésorerie	414 170	310	8 836 146	219 881	9 470 507	8 038 484
- Comptes à vue débiteurs	414 170	310	3 614 423	198 745	4 227 648	3 696 962
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	2 111 022	-	2 111 022	1 392 822
- Crédits à l'exportation	-	-	301 666	-	301 666	237 964
- Autres crédits de trésorerie	-	-	2 809 035	21 136	2 830 171	2 710 736
Crédits à la consommation	-	-	0	2 688 538	2 688 538	2 912 509
Crédits à l'équipement	2 789 249	-	5 683 558	8 000	8 480 807	9 553 400
Crédits immobiliers	-	-	1 421 432	10 411 563	11 832 995	10 959 754
Autres crédits	458 333	273 979	110 792	196	843 300	1 448 049
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	-	-	321 791	58 418	380 209	366 517
Créances en souffrance	-	-	363 228	379 871	743 099	764 157
- Créances pré-douteuses	-	-	13 320	172 843	186 163	210 633
- Créances douteuses	-	-	53 166	10 080	63 246	322 129
- Créances compromises	-	-	296 742	196 948	493 690	231 395
TOTAL	3 661 752	274 289	16 736 947	13 766 467	34 439 455	34 042 871

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE DU 01/01/2012 AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

	31/12/2012	31/12/2011
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 885 446	2 764 742
Récupérations sur créances amorties	12 961	14 266
Produits d'exploitation non bancaire perçus	37 769	26 248
Charges d'exploitation bancaire versées	-970 693	-889 197
Charges d'exploitation non bancaire versées	-25 342	-15 821
Charges générales d'exploitation versées	-955 462	-904 707
Impôts sur les résultats versés	-230 556	-182 257
I - Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	754 123	813 274
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 439 646	797 901
Créances sur la clientèle	-616 657	-2 333 868
Titres de transaction et de placement	-1 772 548	-1 483 070
Autres actifs	10 286	61 204
Immobilisations données en crédit-bail et en location	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-51 475	896 698
Dépôts de la clientèle	233 134	-53 506
Titres de créance émis	321 044	455 495
Autres passifs	30 913	43 665
II - Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-405 657	-1 615 481
III - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	348 466	-802 207
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	206	7 738
Acquisition d'immobilisations financières	-33 147	-31 670
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-182 327	-185 986
Intérêts perçus	7 488	8 143
Dividendes perçus	55 652	35 897
IV - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-152 128	-165 878
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées	413	518 004
Emission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versés	-61 163	-56 284
V - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-60 750	461 720
VI - VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	135 588	-506 365
VII - TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2 114 461	2 620 826
VIII - TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	2 250 049	2 114 461

ETAT B3 : VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés financiers	Emetteurs privés non financiers	Total 31/12/2012	Total 31/12/2011
TITRES COTES						
Bons du trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
TITRES NON COTES	730 690	4 754 957	75 908	67	5 561 622	3 804 518
Bons du trésor et valeurs assimilées		4 754 957			4 754 957	3 007 262
Obligations						
Autres titres de créance	730 690				730 690	791 405
Titres de propriété			75 908	67	75 975	5 851
TOTAL	730 690	4 754 957	75 908	67	5 561 622	3 804 518

Comptes sociaux au 31 décembre 2012



ETAT B4 : VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
Titres de transaction						
Bons du trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
Titres de placement	5 580 275	5 561 621	5 346 463		18 654	18 654
Bons du trésor						
Et valeurs assimilées	4 773 165	4 754 957	4 634 500		18 208	18 208
Obligations						
Autres titres de créance	730 888	730 690	711 963		198	198
Titres de propriété	76 222	75 974			248	248
Titres d'investissement						
Bons du trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
TOTAL	5 580 275	5 561 621	5 346 463	-	18 654	18 654

ETAT B5 : DETAIL DES AUTRES ACTIFS AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2012	31/12/2011
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETES		
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES		
DEBITEURS DIVERS	48 430	47 504
Sommes dues par l'Etat	24 153	18 544
Sommes dues par les organismes de prévoyance		
Sommes diverses dues par le personnel	2 786	3 162
Comptes clients de prestations non bancaires		103
Divers autres débiteurs	21 491	25 695
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	3 443	2 951
COMPTES DE REGULARISATION	45 245	56 949
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan		
Comptes d'écarts sur devises et titres	1 286	10
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 985	3 038
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	1 000	1 595
Produits à recevoir	5 142	3 867
Charges constatées d'avance	31 080	38 981
Autres comptes de régularisation	2 752	9 458
CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES		
TOTAL	97 118	107 404

ETAT B6 : TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

(En milliers de Dirhams)									
Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
Participations dans les entreprises liées				112 533	112 533		123 729	38 155	123 263
Banque International de Tanger	Etab. de Crédit	1 655 USD	100,00%	7 444	7 444	31/12/2012	2 006	129 KUSD	5 548
SIFIM	Immobilière	18 321	100,00%	16 009	16 009	31/12/2012	- 34 839	- 10 807	10 271
Crédit du Maroc Capital	Financière	10 000	100,00%	9 999	9 999	31/12/2012	12 918	1 669	2 000
Crédit du Maroc Leasing	Etab. de Crédit	110 400	66,66%	78 281	78 281	31/12/2012	131 450	14 077	73 715
Crédit du Maroc Patrimoine	Financière	1 000	60,00%	600	600	31/12/2012	9 529	8 072	4 920
Crédit du Maroc Assurance	Assurance	200	100,00%	200	200	31/12/2012	2 665	25 144	26 809
Autres titres de participation et emplois assimilés				181 747	176 482		250 303	68 972	7 980
Atlasnet	Sce Informatique	8 000	31,25%	2 500	-				
Holding Sincomar	Sté Participation	300	27,97%	21	-				
Interbank	Etab. de Crédit	11 500	16,00%	1 840	1 840		24 651	9 262	1 380
Exp services Maroc	Sce financier	90 000	5,00%	4 500	4 500				
Centre Monétique Interbancaire	Etab. de Crédit	98 200	11,20%	11 000	11 000		225 652	59 710	6 600
Maroc Telecommerce	Com. Electronique	20 000	10,00%	1 560	145				
Settapark		40 000	16,32%	6 530	6 530				
S.I.F.I.M. (Compte courant d'associé)	Immobilière			141 500	141 500				
Divers	-	-	-	12 296	10 967				
TOTAL				294 280	289 015		374 032	107 127	131 243

ETAT B9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES AU 31/12/2012

En milliers de DH)

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Autres mouvements	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	394 428	73 017	40 620	426 825	276 657	26 572		303 229	17	123 613
- Droit au bail	28 036			28 036						28 036
- Immobilisations en recherche et développement										
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	366 392	73 017	40 620	398 788	276 657	26 572		303 229		95 559
- Immobilisations incorporelles hors exploitation										
- Ecart de conversion									17	17
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 692 514	227 964	80 036	1 840 443	774 590	97 685	-2 002	870 272	16	970 186
- Immeubles d'exploitation	751 967	46 972	22 342	776 596	217 401	23 611		241 012		535 585
. Terrain d'exploitation	196 422	6 107		202 529						202 529
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	524 505	40 865	22 342	543 028	191 396	22 511		213 906		329 122
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	31 039			31 039	26 005	1 101		27 105		3 934
- Mobilier et matériel d'exploitation	433 231	35 328	2 776	465 783	307 533	41 340	-2 002	346 871		118 913
. Mobilier de bureau d'exploitation	94 986	5 816	1 434	99 369	73 967	7 706	-1 434	80 239		19 130
. Matériel de bureau d'exploitation	9 314	11 805	778	20 341	6 046	1 538	-5	7 580		12 761
. Matériel de bureau Telecom	46 320	3 248		49 568	30 351	4 942		35 293		14 275
. Matériel Informatique	212 629	11 983		224 612	152 786	19 605		172 391		52 221
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	6 777	585	549	6 813	4 127	947	-549	4 525		2 288
. Autres matériels d'exploitation	63 206	1 890	16	65 080	40 256	6 602	-16	46 842		18 238
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	466 622	144 308	54 918	556 012	225 554	30 639		256 193		299 819
- Immobilisations corporelles hors exploitation	40 694	1 356		42 051	24 102	2 094		26 197		15 854
. Terrains hors exploitation										
. Immeubles hors exploitation	28 488			28 488	18 292	1 274		19 566		8 922
. Mobiliers et matériel hors exploitation	4 011	607		4 618	3 384	207		3 591		1 027
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	8 196	749		8 945	2 426	614		3 040		5 905
- Ecart de conversion									16	16
TOTAL	2 086 943	300 981	120 656	2 267 267	1 051 247	124 256	-2 002	1 173 501	33	1 093 800



ETAT B9 Bis : PLUS OU MOINS VALEURS SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

Libellé de la rubrique	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produits de cession	Plus-values de cession	Moins-values ou perte de cession
A - Immobilisations incorporelles						
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation						
B - Immobilisations corporelles						
Immeubles d'exploitation						
Immeuble d'exploitation bureaux						
Immeuble d'exploitation logement de fonction						
Mobilier et matériel d'exploitation						
Mobilier de bureau d'exploitation	1 434	1 434		29	29	
Matériel de bureau d'exploitation	5	5				
Matériel de bureau Télécom						
Matériel informatique						
Matériel d'imprimerie						
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	549	549		176	176	
Autres matériel d'exploitation						
Outils						
Matériel de sécurité	1	1				
Petit mobilier matériel et outillage						
Coffres forts	15	15		1	1	
Mobilier Hors exploitation						
Autres immobilisations corporelles d'exploitation						
Agencement et aménagement						
TOTAL	2 004	2 004	-	206	206	-

ETAT B10 : DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2012	Total 31/12/2011
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	7	342	3 594	101 833	105 776	155 038
Valeurs données en pension						
- au jour le jour						
- à terme						
Emprunts de trésorerie		974 039		4 565	978 604	989 188
- au jour le jour						
- à terme		974 039		4 565	978 604	989 188
Emprunts financiers	2 919				2 919	3 630
Autres dettes		156	19 493		19 649	10 648
Intérêts courus à payer				297	297	1 394
TOTAL	2 926	974 537	23 087	106 695	1 107 245	1 159 898

ETAT B11 : DEPOTS DE LA CLIENTELE AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2012	Total 31/12/2011
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	223 273	47 266	4 647 695	14 586 167	19 504 401	19 760 940
Comptes d'épargne	0	0	0	7 566 915	7 566 915	7 107 823
Dépôts à terme		122 000	707 068	4 622 116	5 451 184	5 625 155
Autres comptes créditeurs	0	26	1 071 294	227 209	1 298 529	1 082 949
Intérêts courus à payer	0	0		93 310	93 310	104 339
TOTAL	223 273	169 292	6 426 057	27 095 717	33 914 339	33 681 206

ETAT B16 : DETTES SUBORDONNEES AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH)	Dont entreprises liées		Dont autres apparentés	
							Montant N (en contrevaaleur KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur KDH)	Montant N (en contrevaaleur KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur KDH)
MAD	500 000	1	4,90%	10 ANS	INFINE	500 000				
MAD	500 000	1	4,83%	10 ANS	INFINE	500 000				
MAD	93 100	1	5,02%	10 ANS	INFINE	93 100				
MAD	108 800	1	5,02%	10 ANS	INFINE	108 800				
MAD	46 900	1	4,45%	10 ANS	INFINE	46 900				
MAD	251 200	1	4,50%	10 ANS	INFINE	251 200				
TOTAL	1 500 000					1 500 000				

(1) cours BAM au 31/12/N, (2) éventuellement indéterminée, (3) se référer au contrat de dettes subordonnées

ETAT B12- ETAT DES SOUSCRIPTIONS DE CERTIFICATS DE DEPOT INSCRITS EN COMPTE AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

Nature titres	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nominale unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement	Montant global	Dons	Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
							Entreprises	Autres apparentés
Certificats de dépôts	07/01/10	07/01/13	100	4,35%	INFINE	250 000		
certificats de dépôts	03/02/10	03/02/13	100	4,10%	INFINE	15 000		
Certificats de dépôts	18/02/11	18/02/13	100	4,15%	INFINE	100 000		
Certificats de dépôts	30/03/10	30/03/13	100	4,25%	INFINE	110 000		
Certificats de dépôts	30/06/11	30/06/13	100	4,07%	INFINE	100 000		
Certificats de dépôts	29/07/11	29/07/13	100	4,05%	INFINE	500 000		
Certificats de dépôts	30/09/11	30/09/13	100	4,10%	INFINE	250 000		
Certificats de dépôts	30/11/11	30/11/13	100	4,30%	INFINE	400 000		
Certificats de dépôts	03/02/10	03/02/14	100	4,15%	INFINE	200 000		
Certificats de dépôts	30/03/10	30/03/14	100	4,35%	INFINE	250 000		
Certificats de dépôts	31/05/10	31/05/14	100	4,20%	INFINE	30 000		
Certificats de dépôts	30/11/11	30/11/14	100	4,40%	INFINE	400 000		
Certificats de dépôts	31/10/11	31/10/15	100	4,35%	INFINE	50 000		
Certificats de dépôts	30/11/11	30/11/16	100	4,21%	INFINE	550 000		
Certificats de dépôts	28/02/12	28/02/17	100	4,16%	INFINE	500 000		
Certificats de dépôts	30/03/12	30/03/17	100	4,17%	INFINE	335 000		
Certificats de dépôts	30/04/12	30/04/17	100	3,98%	INFINE	100 000		
Certificats de dépôts	31/05/12	31/05/14	100	4,20%	INFINE	600 000		
Certificats de dépôts	29/06/12	29/06/14	100	4,30%	INFINE	235 000		
Certificats de dépôts	06/07/12	06/07/15	100	4,25%	INFINE	59 300		
Certificats de dépôts	18/07/12	17/07/13	100	4,00%	INFINE	330 000		
Certificats de dépôts	18/07/12	18/07/14	100	4,30%	INFINE	120 000		
Certificats de dépôts	29/08/12	28/08/13	100	4,00%	INFINE	100 000		
Certificats de dépôts	21/09/12	20/09/13	100	4,25%	INFINE	334 000		
Certificats de dépôts	19/10/12	18/10/13	100	4,15%	INFINE	200 000		
Certificats de dépôts	19/10/12	18/10/13	100	4,15%	INFINE	60 000		
Certificats de dépôts	24/10/12	23/10/13	100	4,15%	INFINE	100 000		
Certificats de dépôts	21/12/12	21/12/17	100	4,60%	INFINE	170 000		
Certificats de dépôts	28/12/12	28/06/13	100	3,90%	INFINE	50 000		
TOTAL						6 498 300		

ETAT B13 : DETAIL DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

AUTRES PASSIF	31/12/2012	31/12/2011
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS	0	0
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	0	0
CREDITEURS DIVERS	172 749	136 390
Sommes dues à l'Etat	87 098	48 419
Sommes dues aux organismes de prévoyance	24 044	22 303
Sommes diverses dues au personnel	0	0
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	3 906	3 746
Fournisseurs de biens et services	0	0
Divers autres créditeurs	57 701	61 922
COMPTES DE REGULARISATION	214 369	219 816
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan		12 718
Comptes d'écarts sur devises et titres	0	0
Résultats sur produits dérivés de couverture	0	0
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	211	1 572
Charges à payer	179 957	183 642
Produits constatés d'avance	12 648	10 340
Autres comptes de régularisation	21 553	11 544
TOTAL	387 115	356 205

Comptes sociaux au 31 décembre 2012



ETAT B14 : PROVISIONS DU 01/01/2012 AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

Provisions	Encours 31/12/2011	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2012
Provisions déduites de l'actif, sur :	1 841 719	438 231	250 299	-344	2 029 308
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	1 833 382	418 976	246 626	-344	2 005 388
Titres de placement	3 209	16 968	1 523	0	18 654
Titres de participation et emplois assimilés	5 128	2 288	2 150	0	5 266
Immobilisations en crédit-bail et en location	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0
Provisions inscrites au passif :	390 950	191 057	39 688	44	542 364
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	96 966	14 890	3 044	44	108 856
Provisions pour risques de change	0	0	0	0	0
Provisions pour risques généraux	152 145	112 286	807	0	263 624
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	71 069	25 531	18 600	0	78 000
Provisions pour autres risques et charges	70 770	38 350	17 237		91 884
Provisions réglementées	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	2 232 669	629 288	289 987	-300	2 571 672

ETAT B18 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement et de garantie donnés	10 265 456	8 802 570
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	0	0
Crédits documentaires import	0	0
Acceptations ou engagements de payer	0	0
Ouvertures de crédit confirmés	0	0
Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
Engagements irrévocables de crédit-bail	0	0
Autres engagements de financement donnés	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	1 767 177	2 019 976
Crédits documentaires import	851 805	717 693
Acceptations ou engagements de payer	437 119	759 560
Ouvertures de crédit confirmés	478 180	542 723
Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
Engagements irrévocables de crédit-bail	0	0
Autres engagements de financement donnés	73	
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	3 675 726	2 908 568
Crédits documentaires export confirmés	131 227	192 432
Acceptations ou engagements de payer	0	0
Garanties de crédits données	18 055	10 340
Autres cautions, avals et garanties donnés	3 526 444	2 705 796
Engagements en souffrance	0	0
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4 822 553	3 874 026
Garanties de crédits données	639 741	582 894
Caution et garanties en faveur de l'administration publique	2 780 963	2 665 897
Autres cautions et garanties données	1 401 849	625 235
Engagements en souffrance	0	0
Engagements de financement et de garantie recus	5 886 020	5 389 649
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0
Ouvertures de crédit confirmés	0	0
Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
Autres engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	5 886 020	5 389 649
Garanties de crédits	1 124	1 124
Autres garanties reçues	5 884 896	5 388 525
Engagements de garantie reçus de l'état et d'organismes de garantie divers	0	0
Garanties de crédits	0	0
Autres garanties reçues	0	0

ETAT B17 : CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

CAPITAUX PROPRES	En cours 01/01/2012	Affectation du résultat	Autres variations	En cours 31/12/2012
Ecart de réévaluation	0	0	0	0
Réserve légale	86 528	2 510	0	89 038
Autres réserves	1 137 487	0		1 137 486
Primes d'émission, de fusion et d'apport	472 156		191 748	663 904
Capital	890 380		32 012	922 392
Capital appelé	890 380		32 012	922 392
Capital non appelé	0			0
Certificats d'investissement	0			0
Fonds de dotations	0			0
Actionnaires. Capital non versé	0			0
Report à nouveau (+/-)	212 452	22 804		235 257
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	284 923		0
Résultat net de l'exercice (+/-)	310 237	-310 237	306 164	306 164
TOTAL	3 109 240	0	529 924	3 354 241

ETAT B20 : OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Opérations de change à terme	2 018 934	1 888 217		
Devises à recevoir	350 828	277 800	-	-
Dirhams à livrer	358 933	92 643	-	-
Devises à livrer	643 314	856 563	-	-
Dirhams à recevoir	665 859	661 211	-	-
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
Engagements sur produits dérivés	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-	-	-

ETAT B21 : VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur com- table nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregis- trant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur com- table nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enre- gistrant les dettes ou les en- gagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	49 700		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	49 700		

ETAT B22 : VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

	D< 1 mois	1 mois<D< 3 mois	3 mois<D< 1 an	1 an<D< 5 ans	D> 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	747 146	396 295	32 754	1 123 313	227 219	2 526 727
Créances sur la clientèle	3 514 507	3 055 442	3 119 909	5 131 478	13 697 566	28 518 902
Titres de créance	1 695 230	276 630	2 355 047	1 055 631		5 382 538
Créances subordonnées						
Crédit-bail et assimilé						
TOTAL	5 956 883	3 728 367	5 507 710	7 310 422	13 924 785	36 428 167
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	905 059	89 045	87 508	2 919		1 084 531
Dettes envers la clientèle	1 135 849	1 509 593	2 753 609	59 205		5 458 256
Titres de créance émis	250 000	225 000	2 424 000	3 599 300		6 498 300
Emprunts subordonnés					1 500 000	1 500 000
TOTAL	2 290 908	1 823 638	5 265 117	3 661 424	1 500 000	14 541 087

ETAT B24 : VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DU HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

BILAN	31/12/2012	31/12/2011
ACTIF :	2 057 758	1 885 258
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Sce des chèques postaux	48 744	33 145
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	452 649	252 245
Créances sur la clientèle	1 539 658	1 581 602
Titres de transaction, de placement et d'investissement	0	0
Autres actifs	3 745	5 017
Titres de participation et emplois assimilés	7 283	7 392
Créances subordonnées	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	0	0
Immobilisations incorporelles et corporelles	5 679	5 857
PASSIF :	2 057 758	1 885 258
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 091 010	1 114 922
Dépôts de la clientèle	354 271	279 324
Titres de créance émis	0	0
Autres passifs	612 478	491 012
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
Dettes subordonnées	0	0
HORS BILAN	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés :	1 318 958	1 576 620
Engagements reçus :	1 031 009	1 221 575

ETAT B25 : MARGE D'INTERETS DU 01/01/2012 AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

	31/12/2012	31/12/2011
INTERETS PERCUS	2 503 943	2 402 255
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	162 903	208 648
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 138 048	2 105 347
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	202 992	88 260
INTERETS SERVIS	841 511	776 840
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	42 545	23 690
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	454 502	476 388
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	344 464	276 762
MARGE D'INTERETS	1 662 432	1 625 415

ETAT B26 : PRODUIT SUR TITRES DE PROPRIETE DU 01/01/2012 AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

	31/12/2012	31/12/2011
TITRES DE PLACEMENT	0	0
TITRES DE PARTICIPATION	8 195	0
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES LIEES	47 457	35 897
TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	0	0
EMPLOIS ASSIMILES	0	0
TOTAL	55 652	35 897

ETAT B27 : COMMISSIONS DU 01/01/2012 AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

COMMISSIONS	31/12/2012	31/12/2011
COMMISSIONS PERCUES :	277 860	271 635
sur opérations avec les établissements de crédit	0	0
sur opérations avec la clientèle	77 613	73 920
sur opérations de change	223	2 048
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	0	0
sur produits dérivés	0	0
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	8 190	7 263
sur moyens de paiement	108 190	102 571
sur activités de conseil et d'assistance	5 078	3 922
sur ventes de produits d'assurances	7 569	6 141
sur autres prestations de service	70 997	75 770
COMMISSIONS VERSEES :	30 201	26 437
sur opérations avec les établissements de crédit	0	0
sur opérations avec la clientèle	0	0
sur opérations de change	3 715	2 588
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	0	0
sur produits dérivés	0	0
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	1 668	1 520
sur moyens de paiement	24 807	22 319
sur activités de conseil et d'assistance	0	0
sur ventes de produits d'assurances	0	0
sur autres prestations de service	10	10
MARGE SUR COMMISSIONS	247 659	245 199

ETAT B28 : RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ DU 01/01/2012 AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

RUBRIQUES	31/12/2012	31/12/2011
+ Gains sur titres de transaction	108	0
- Pertes sur titres de transaction	0	0
= Résultat des opérations sur titres de transaction	108	0
+ Plus-values sur cessions des titres de placement	1 023	760
+ Reprises de prov. pour dépréciation des titres de placement	1 523	1 241
- Moins-values de cession sur titres de placement	229	9
- Dotations de prov. pour dépréciation des titres de placement	16 968	2 113
= Résultat des opérations sur titres de placement	-14 651	-121
+ Gains sur opérations de change	86 633	82 144
- Pertes sur opérations de change	827	1 590
= Résultat des opérations de change	85 806	80 554
+ Gains sur produits dérivés	0	0
- Pertes sur produits dérivés	0	0
= Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
= RESULTAT GLOBAL	71 263	80 433

ETAT B29 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION DU 01/01/2012 AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

CHARGES	31/12/2012	31/12/2011
Charges de personnel	590 858	558 448
Impôts et taxes	18 327	19 973
Charges externes	332 342	310 522
Autres charges générales d'exploitation	13 935	15 763
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	124 257	120 103
TOTAL	1 079 719	1 024 809



ETAT B30 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES DU 01/01/2012 AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES	31/12/2012	31/12/2011
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	- 33 255	-12 214
Autres produits bancaires	91 081	89 480
Autres charges bancaires	124 336	101 694
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	27 271	26 814
Produits d'exploitation non bancaires	27 271	26 924
Charges d'exploitation non bancaires	0	110
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	660 088	687 361
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en	433 865	597 290
Pertes sur créances irrécouvrables	47 768	27 497
Autres dotations aux provisions	178 455	62 574
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	301 426	267 960
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en	249 671	224 849
Récupérations sur créances amorties	12 961	14 266
Autres reprises de provisions	38 794	28 845
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	-14 637	-8 795
Produits non courants	10 705	7 026
Charges non courantes	25 342	15 821

ETAT B33 : DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

I.DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	551 358
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	136 210
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	51 676
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	635 892
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	235 280
. Résultat courant après impôts (=)	316 078
II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES	

ETAT B34 : DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE DU 01/01/2012 AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3 =4)
A. TVA collectée	9 837	261 410	250 822	20 425
B. TVA à récupérer	11 153	108 806	108 174	11 785
. Sur charges	12 177	90 060	89 489	12 748
. Sur immobilisations	-1 024	18 746	18 685	-963
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	-1 316	152 604	142 648	8 640

ETAT C4 : DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION

. Date de clôture (1) : 31 décembre 2012

. Date d'établissement des états de synthèse (2) : 22 mars 2013

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON

RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
	. Favorables
	NEANT
	. Défavorables

ETAT B32 : PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT ET FISCAL AU 31/12/2012

(En milliers de DH)

INTITULES	MONTANTS	MONTANTS
I - RESULTAT NET COMPTABLE	306 164	
. Bénéfice net	306 164	
. Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES	366 766	
1- Courantes	366 766	
- Impôt sur les sociétés	230 556	
- Pénalités	65	
- Amendes fiscales	348	
- Dons et subventions	3 629	
- Cadeaux et articles	1 554	
- Part des amortissements des véhicules dont la valeur est supérieure à 300 000,00 DH	386	
- Charges agences à imputer		
- Dotation provision pour engagements sociaux	10 978	
- Dotation provision pour risques généraux	111 479	
- Prov pour propre risque assureur		
- Impôt de solidarité	7 771	
2- Non courantes		
III - DEDUCTIONS FISCALES		51 676
1- Courantes		51 676
- Revenu du Portefeuille / Titres		51 176
- Reprise partielle provision pour investissement		
- Prov pour propre risque assureur		500
2- Non courantes		
- Reprise provision pour risques généraux		
- Abattement sur plus-values sur réalisations de cessions d'immobilisations		
TOTAL	672 930	51 676
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		624 541
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		624 541
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
VI - RESULTAT NET FISCAL		624 541
. Bénéfice net fiscal (A - C)		624 541
OU		
. Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES SOCIAUX)



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc



47 rue Allal Ben Abdallah
Casablanca
Maroc

CREDIT DU MAROC

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Crédit Du Maroc comprenant le bilan, le hors bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 4.882.024, dont un bénéfice net de KMAD 306.164, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque arrêtés au 31 décembre 2012, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 15 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour
- Casablanca -
Bachir TAZI
Associé
Tél: (212) 2 95.79.00 - Fax: (212) 2 39.02.26

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
Associé
47, Rue Allal Ben Abdallah - Casablanca
Tél: 022 54 43 00 - Fax: 022 29 66 70



— Le bon sens a de l'avenir —→

Siège social : 48-58, boulevard Mohammed V - 20 000 Casablanca

Tél. : +212 (0) 522 47 70 00 – **Fax :** +212 (0) 522 27 71 27

Service clientèle : +212 (0) 522 477 477 ou info@ca-cdm.ma

Site web : www.cdm.co.ma